



DATE : 3 mai 2023

## Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Jonas Saugy

### CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux                      majorité = 16                      Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

### CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer, Alex Glardon et Simon Torche.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jonas Saugy
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 décembre 2022  
*Pour tous les points suivants n°3, 4.1, 4.2 et 5 :*
  - *présentation, commentaires*
  - *rapport de la Commission financière*
  - *approbation*
3. Dépassement du crédit pour les aménagements extérieurs secteur communal (voirie-buvette-CO)
4. Comptes 2022
  - 4.1. Compte de résultats
  - 4.2. Compte des investissements
5. Modification du taux de l'impôt communal
  - 5.1. Réduction, pour l'année fiscale 2023 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 85% à 77% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette réduction ne sera appliquée que si le point 5.2. ci-dessous est accepté par le Conseil Général
  - 5.2. Augmentation au 1er janvier 2024, du coefficient de l'impôt communal de 77% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales
  - 5.3. Révision du budget 2023 suite à la modification du taux d'impôt
6. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2023
7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2023
8. Election d'un membre du Conseil général à la commission financière pour la période administrative
9. Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale de la Broye
10. Présentation de l'étude d'aménagement de la parcelle 170 (centre village Cugy)
11. Informations communales
12. Divers.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JONAS SAUGY**



DATE : 3 mai 2023

M. le Président Jonas Saugy salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux, la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 44<sup>ème</sup> séance du Conseil Général.

Les scrutateurs pour cette séance sont MM. les conseillers généraux Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey.

Comme on le sait et comme on a pu le voir avec les documents mis à disposition pour la séance de ce soir, c'est lors de cette séance de mai que les comptes 2022 nous sont présentés et soumis pour approbation. De plus, d'importantes décisions qui pourraient avoir un impact sur le taux d'imposition communale seront discutés. Nous aurons également pour tâche d'élire les fonctions de présidence et vice-présidence du Conseil Général pour les 12 mois à venir. En effet, il s'agit pour lui de sa dernière séance à présider, arrivé déjà au terme de son mandat.

Nous essaierons donc, comme toujours, d'être efficaces ; il tient également à remercier Mme Carla Mast pour son engagement au sein du Conseil Général ainsi que M. Didier Mast. Effectivement, pour cause de déménagement, Mme et M. Mast ont été contraints de nous faire part de leurs démissions. Afin de les remplacer au sein du groupe « Alliance de gauche », il souhaite la bienvenue à Mme Mélinda Navarro ainsi qu'à Mme Maria Jacinta de Oliveira Bregueiro. Il demande de les applaudir pour leur souhaiter la bienvenue.

Il relève que pour la première fois sous sa présidence nous siégerons ce soir à 30 conseillers généraux avec une majorité fixée à 16 ; le quorum étant donc atteint. Cette séance a été convoquée conformément à l'article 38 de la loi sur les communes par mail du 18 avril 2023, par avis dans la feuille officielle numéro 16 du 21 avril 2023 et par affichage aux piliers publics communaux. Il demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation et sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle de faire passer la liste des présences de nous la faire parvenir une fois complétée. D'autre part, comme il est maintenant de coutume, une fois la parole donnée, il propose de garder la forme simplifiée pour s'adresser au Conseil, à savoir M. le Président, chers toutes et tous. Il rappelle également que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme Jeanne Decorges-Currat nous informe qu'à la lecture du procès-verbal, elle a constaté qu'une coquille s'était glissée à la page 22 dans le dernier paragraphe. Il est écrit le Président du Conseil Communal au lieu du Président du Conseil Général.

M. le Président la remercie pour sa remarque pertinente. Il demande s'il y a d'autres questions ou d'autres remarques concernant ce procès-verbal.

M. Manuel Pires fait également remarquer une coquille lors du vote à la page 5, nous ne sommes que 27 ; il n'y a que 27 voix alors que pour les autres il y en a 28.



DATE : 3 mai 2023

M. le Président Jonas Saugy demande s'il ne s'agissait pas du vote de M. Noam Berchier qui devait se récuser et que par conséquent il ne fait pas partie des personnes votantes, donc l'unanimité à ce moment-là était à 27. La secrétaire confirme.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a d'autres remarques ? Ceci n'étant pas le cas, il propose de passer au vote pour l'approbation de ce procès-verbal avec la modification mise en avant par Mme Decorges-Currat.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité avec la modification.

M. le Président Jonas Saugy remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

### **3. DEPASSEMENT DU CREDIT POUR LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SECTEUR COMMUNAL (VOIRIE-BUVETTE-CO)**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Bernard Grandgirard, syndic.

M. Bernard Grandgirard relève que comme mentionné dans le message, il y a eu un dépassement de crédit concernant les aménagements extérieurs, secteur voirie-buvette-CO. Effectivement un crédit d'investissement de Fr. 105'000.- avait été demandé, crédit basé sur un devis qui avait été transmis par le CO et qui faisait vraiment l'objet des infrastructures qui étaient proches des infrastructures communales. Dans la réalisation de ces aménagements, nous avons malheureusement découvert que les caniveaux situés devant le local de voirie et le local de pompier n'étaient pas en très bon état. Il a fallu creuser autour pour s'en rendre compte et fait encore plus important les fondations étaient vraiment très minces et finalement c'était peut-être la cause du mauvais état de la place en bitume. Rapidement il a fallu prendre la décision de mettre en ordre cette place et bien entendu c'était trop court pour revenir vers le Conseil Général pour demander un crédit complémentaire.

Les travaux ont été faits et bien sûr, on ne connaissait pas encore le montant exact de ces coûts mais il a fallu gratter complètement la place pour enlever la fondation, les caniveaux et repartir sur quelque chose de conforme.

A ce propos, pour la place il était prévu de changer le revêtement bitumeux jusqu'aux caniveaux, la partie entre les caniveaux et les bâtiments ne devait pas être remplacée et dans ce cas-là, bien entendu, il a fallu également remplacer le bitume.

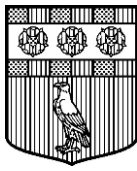
Nous avons maintenant une place qui est vraiment propre, conforme et de nouveau bonne pour des prochaines dizaines d'années.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et avant de passer la parole aux membres, il donne la parole à la commission financière.

Mme Vanessa Currat nous informe que lors de leur séance du 3 avril dernier, le Conseil Communal a informé la commission financière du dépassement du crédit pour les aménagements extérieurs secteur communal (voirie-buvette-CO).

Un budget de Fr. 105'000.-- avait initialement été approuvé par le Conseil Général pour la réalisation de ces aménagements. Malheureusement, lors de la réalisation des travaux, il a été constaté que les caniveaux déjà en place ne pouvaient pas être maintenus. En conséquence, il a été nécessaire de les remplacer. Les travaux se terminent avec un dépassement de budget de Fr. 40'500.-- correspondant à cet événement imprévu.

La commission financière, en se basant sur les informations qui lui ont été transmises, donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le dépassement du crédit pour les aménagements extérieurs secteur communal tel que présenté.



DATE : 3 mai 2023

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Currat ainsi que la commission financière pour son travail ainsi que Mme Currat pour la transmission de son rapport. Il relève que le préavis de la commission financière concernant ce point est favorable et demande s'il y a des questions ou des remarques au sein des conseillers généraux concernant ce point.

Mme Nicole Schorro nous informe que lors de sa séance de préparation, le groupe « Alliance de gauche » a pris connaissance du dépassement de crédit de Fr. 40'500.- pour des travaux d'aménagements extérieurs. Après les explications reçues ce soir et quand bien même il regrette de se retrouver quelque peu devant le fait accompli, le groupe « Alliance de gauche » estime toutefois que ces travaux tombaient sous le sens de la logique, compte tenu de l'urgence, et il accepte ce dépassement.

M. le Président Jonas Saugy précise qu'il s'agissait de la position du groupe « Alliance de gauche » et demande si d'autres groupes ou d'autres personnes souhaitent s'exprimer à propos de ce point. Ceci n'étant pas le cas, il soumet ce dépassement de crédit de Fr. 40'500.- au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le dépassement de crédit concernant les aménagements extérieurs secteur communal est accepté à l'unanimité.

**4. COMPTES 2022**

**4.1. Compte de résultats 2022**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Alex Glardon, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation des comptes de résultats 2022.

M. Alex Gardon relève le plaisir qu'il a à présenter ce soir le résultat des comptes 2022 de notre commune. Grande nouveauté pour cet exercice bouclé pour la première fois sur le nouveau modèle comptable harmonisé, communément appelé MCH2. Il débute par le compte de résultat, pour les nostalgiques il s'agit de l'ancien compte de fonctionnement. Nous passerons ensuite au compte d'investissements.

Il débute par un rappel du cadre légal et régissant à la présentation des comptes. Il précise encore que les comptes de notre commune ont été vérifiés par l'organe de révision les 13 et 14 mars dernier que ces derniers ont été entièrement validés. La présentation du rapport final reprend toutes les nouvelles exigences voulues par MCH2 et notamment les constatations liées à la mise en place du système de contrôle interne. À part quelques petites adaptations, essentiellement formelles à apporter, l'organe de révision a pu certifier l'existence et la concrétisation de notre SCI. Il profite de remercier chaleureusement cette année spécialement, la boursière communale pour son engagement durant cette phase de transition entre les 2 modèles comptables. C'était une période extrêmement chargée mais elle a géré ce surcroît de travail de manière remarquable.

Comme mentionné dans le message qui a été transmis, le compte de résultats présente un bénéfice de Fr. 1'037'060.86 par rapport au budget qui prévoyait un déficit de Fr. 187'040.-. Ce résultat est encore meilleur que le résultat 2021 qui avait engendré un bénéfice de Fr. 953'361.97. Il ne va pas reprendre tous les postes qui représentent un écart entre le budget et les comptes, ceux-ci ayant été commentés dans le rapport de gestion. Il se limite à nous fournir quelques informations principales. Nous tâchons en effet de fournir en amont un maximum d'informations au travers du message, du rapport de gestion et des autres



DATE : 3 mai 2023

documents utiles, ceci afin de nous imprégner au mieux des sujets traités lors de ce plénum. Force est de constater qu'après de grandes incertitudes liées notamment à la crise sanitaire, mais également au passage sur MCH2, le résultat n'a heureusement pas été impacté négativement. Même si nous devons rester prudents, nous pouvons toutefois respirer. Ce brillant résultat provient essentiellement de l'ensemble des recettes fiscales nettement supérieures à celles budgétisées, de l'ordre de Fr. 832'911.99. Il faut également prendre en compte que plusieurs effets comptables ont eu une influence positive sur le résultat final.

À titre d'exemple, il cite notamment le report du début de l'amortissement de la salle polyvalente, la dissolution de la provision dévolue à l'assainissement de la caisse de pension, le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine et il y en a d'autre. Pour revenir au chapitre des recettes fiscales, celles-ci augmentent globalement de Fr. 255'007.94 par rapport aux comptes de 2021. C'est un signal positif. Cela démontre que notre commune continue à se développer et attire de nouveaux contribuables. Il précise encore que ce résultat a été réalisé avec une cote d'impôt fixée à 0.85 de la cote cantonale.

Au chapitre des charges non liées, c'est-à-dire sur lesquelles nous avons prise, nous pouvons constater avec satisfaction que celles-ci sont très bien maîtrisés. Les charges liées, même en augmentation régulière, ne présentent fort heureusement pas de mauvaises surprises et représentent toujours un peu plus de 48% du total des charges engagées.

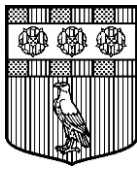
Il nous donne quelques informations sur certains points de notre ménage communal. Notamment la répartition des charges au travers des principaux domaines d'activité couverts par la commune.

La part dévolue aux charges de la partie enseignement et formation augmente logiquement en lien avec la participation au cycle d'orientation. Sans surprise c'est un montant de 32,47% du total des charges. Sans surprise, les charges liées au domaine de la santé et du social augmentent également à 25,95%. Les autres domaines, à savoir la culture et loisirs sont une partie assez minime du ménage communal puisque ça représente 4,58% du coût total des charges ; la partie routes, eau et ordures ménagères, le 20,66% et toutes les autres charges d'administration, ordre public, intérêts, amortissements et autres 16,31%.

Concernant l'endettement et la fortune, notre dette brute augmente au 31.12.2022, en raison essentiellement de l'emprunt contracté pour l'acquisition de la parcelle 170, raison pour laquelle notre endettement par habitant augmente. Il précise encore que nous avons profité de l'échéance de 3 petits emprunts pour les rembourser aux moyens de nos liquidités. Le total de nos emprunts au 31 décembre 2022 se monte ainsi à Fr. 12'351'400.-, avec un taux moyen de 1,35%, soit un taux encore très bas. Le coût d'amortissements se monte quant à lui à Fr. 462'840.-.

Notre fortune, quant à elle, augmente à Fr. 7'184'422.25 en légère amélioration par rapport à la situation au 31.12.2021.

Ces indicateurs sont un très bon signal de la situation financière de notre commune et nous permettent d'envisager le futur avec prudence et sérénité. Pour conclure, l'exercice 2022 peut donc être qualifié de solide, réalisé dans un contexte de changement et tout en gardant la maîtrise des charges. Cela nous permet de conserver une capacité d'investissement de plus de 15'000'000.- qui nous sera d'un gros appui pour financer nos engagements. Nous voyons également que la cote d'impôt fixée à 0.85 depuis 3 ans n'a pas eu d'impact sur nos résultats annuels. Cette constatation nous a confortés dans nos réflexions et sur le fait que cette cote était peut-être légèrement trop élevée. Ces bons résultats ne doivent cependant pas nous aveugler et doivent au contraire nous inciter à continuellement nous remettre en question. Les défis futurs sont nombreux, notamment les charges qui ne manqueront pas d'arriver avec les futurs projets communaux d'aménagement. Cela est toutefois le symbole d'une commune qui vit, investit durablement pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Les engagements au niveau du district notamment les homes, l'Éparse, impacteront également nos finances à moyen et long terme. La fiscalité c'est évidemment un défi et le Conseil Communal est conscient que la donne peut très vite changer et il convient dès lors de conserver toute notre vigilance.



DATE : 3 mai 2023

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Glardon pour cette présentation à la foi détaillée mais qui est restée accessible à tous et pour ses conclusions encourageantes. Chacune et chacun ayant reçu le détail de ces comptes avec la convocation du jour, il passe la parole à la représentante de la commission financière.

Mme Vanessa Currat nous informe qu'en date du 14 mars dernier, le président de la commission financière a participé à la présentation du rapport final de notre organe de révision, la société BDO SA, relative à la révision des comptes communaux 2022.

Pour cette première clôture selon les nouvelles normes comptables MCH2, les annexes aux comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision sont beaucoup plus détaillés afin de répondre aux exigences de la loi sur les finances communales. L'organe de révision a relevé la qualité du travail effectué par notre boursière communale et n'a décelé aucune erreur significative dans l'exercice comptable vérifié. Des recommandations ont été faites pour permettre un suivi et une amélioration concernant l'évaluation des risques.

L'organe de révision atteste dans son rapport établi le 27 mars 2023 que l'organisation et la gestion de la comptabilité sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Pour notre part, les membres de la commission financière se sont réunis les 29 mars et 3 avril dernier pour examiner l'exercice comptable de notre commune arrêté au 31.12.2022.

Elle souhaite en premier lieu remercier la boursière communale pour l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que pour la qualité des informations fournies.

La commission financière a relevé les points suivants :

- Le compte de résultat dégage un résultat positif de Fr. 1'037'060.86, soit une différence de Fr. 1'224'100.86 par rapport au budget qui prévoyait une perte globale de Fr. 187'040.00;
- Le passage à MCH2 a nécessité une revalorisation du patrimoine administratif et financier qui a engendré passablement d'ajustements comptables afin de répondre aux nouvelles exigences;
- Chapitre 71 Approvisionnement en eau : un taux de couverture effectif de 114.65% si soustraction de la mise en réserve de Fr. 36'033.12;
- Chapitre 72 Traitement des eaux usées : un taux de couverture effectif de 141.45% si soustraction de la mise en réserve de Fr. 140'405.08;
- Chapitre 73 Ordures ménagères : le taux de couverture actuel est de 79.82%. Celui-ci est conforme aux prescriptions légales qui exigent un taux de couverture minimal à 70% ;
- Chapitre 90 Impôts :
  - l'impôt sur le revenu des personnes physiques enregistre des entrées fiscales supérieures de Fr. 537'279.45 de plus qu'inscrit au budget ;
  - l'impôt sur le bénéfice des personnes morales enregistre des entrées fiscales supérieures de Fr. 92'852.45 de plus qu'inscrit au budget ;



DATE : 3 mai 2023

- Le résultat cumulé des années précédentes est de Fr. 7'156'541.25, l'endettement communal en augmentation est de Fr. 8'477'434.35, soit Fr. 4'523.71 pour chacun des 1'874 habitants.
- La capacité d'investissement au 31.12.2022 s'élève à Fr. 15'549'890.44.

La commission financière se réjouit de cet excellent résultat 2022. Il est important de relever la gestion très stricte des comptes de résultat permettant de respecter le budget prévu dans la plupart des rubriques. La plus grande part du bénéfice provient de l'excédent des entrées fiscales des personnes physiques avec un taux d'imposition de 0.85.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision ainsi que sur son analyse donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2022 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour sa très bonne collaboration.

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Currat ainsi que la commission financière pour ce travail très complet et méticuleux. L'organe de révision ainsi que notre commission financière expriment un préavis positif concernant les comptes de résultat 2022. Il donne la parole aux groupes afin de s'exprimer sur ce point.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal et en particulier la boursière Mme Sylvia Bersier, pour la présentation et l'élaboration des comptes de résultat 2022. Les documents fournis, d'ailleurs d'excellente qualité, permettent d'avoir une idée claire et précise sur la situation financière de la commune.

Comme déjà constaté à plusieurs reprises, le compte 710 « approvisionnement en eau » est couvert à 114% et permet de mettre à la réserve Fr. 36'033.12 comme en 2021 un montant de Fr. 51'566.70 avait été également mis à la réserve.

Le compte 720 « traitement des eaux usées » est couvert à 140% et permet de mettre à la réserve Fr. 140'405.08, en 2021 un montant de Fr. 223'254.60 avait été également mis à la réserve.

Les règlements de l'eau et de l'épuration ont été heureusement refusés à l'époque car cela augmenterait encore le taux de couverture et des réserves.

A ce propos une sous-commission se réunit régulièrement pour réviser ces 2 règlements et ainsi se calquer au plus juste des besoins actuels et futurs de notre commune. Un grand merci à notre Vice-Syndic Yannick Bersier pour la collaboration active dans cet épineux dossier.

L'année passée le groupe « Alliance de gauche » se recommandait pour que le Conseil Communal étudie la possibilité d'une baisse d'impôt, aujourd'hui nous allons pouvoir enfin nous prononcer sur une baisse d'impôt. Le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal de cette prise de conscience pour les contribuables et à l'unanimité il recommande l'approbation des comptes de résultats 2022.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et se joint au groupe pour féliciter et remercier d'ores et déjà le groupe de travail sur les nouveaux règlements des eaux. C'est un de ces groupes qui travaillent dans l'ombre et qu'on ne cite pas souvent et ce sont des postes importants.

M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné attentivement les comptes 2022 ainsi que les messages y relatifs préparés par le Conseil Communal. Il remercie le Conseil Communal et la boursière des explications fournies. Ils notent le résultat extrêmement positif de plus d'un million de francs (Fr. 1'037'060.86) alors que le budget prévoyait une perte globale de près de Fr. 200'000.- (Fr. 187'040.-).



DATE : 3 mai 2023

La plus grande partie de ce résultat extrêmement positif est, comme à l'accoutumée, très majoritairement lié à la sous-estimation des revenus avec des recettes dépassant de plus de Fr. 830'000.- ce qui était budgétisé, notamment les revenus des personnes physiques, avec près de Fr. 540'000.- de plus (+ Fr. 537'279.45), mais aussi des personnes morales avec près de Fr. 93'000.- de plus (+ Fr. 92'852.45).

Ils notent, comme à l'accoutumée, que toutes les charges sous le contrôle direct de la commune, notamment l'administration générale, sont très bien tenues.

Concernant les charges liées : ils notent pour l'enseignement et la formation, représentant la charge la plus importante du ménage communal, une légère diminution des charges d'environ Fr. 100'000.- sur un budget total d'environ Fr. 2'300'000.- ainsi qu'une diminution pour le trafic et les télécommunications, alors que la santé est un peu plus élevée que budgétée de près de Fr. 30'000.- francs et que les affaires sociales sont dans le tir de ce qui était prévu.

L'endettement communal a certes augmenté mais cela s'explique avec le nouvel emprunt pour l'achat de la parcelle 170, il reste donc raisonnable et des emprunts ont été remboursés avec les liquidités de la commune en 2022. Enfin la capacité d'investissement de la commune est réjouissante puisqu'elle dépasse les 15 millions de francs.

Le groupe « Unis pour Cugy » espère qu'à l'avenir la commune reverra à la hausse sa façon de calculer les revenus pour les budgets futurs et qu'elle ajustera chaque année son taux d'impôt selon les charges nécessaires et imposées pour parvenir à un budget et des comptes équilibrés. En effet, contrairement à la planification financière qui donne une vision à moyen terme, le budget annuel concerne le court terme et doit être le plus réaliste possible.

Enfin, la Commune doit investir pour la qualité de vie de ses habitants et un développement harmonieux de ses villages, avec en priorité et rapidement les investissements en matière de mobilité, et notamment de mobilité douce, attendus depuis longtemps et faisant l'objet d'un plan détaillé et d'un consensus au sein du Conseil Général.

En conclusion, le groupe « Unis pour Cugy » approuve le compte de résultats et le compte des investissements.

Mme Mélissa Bersier relève que le groupe « Unité communale » a bien pris connaissance des comptes de résultats de l'année 2022. Il approuve le point 4.1. du tractanda à l'unanimité et remercie le Conseil Communal ainsi que le bureau communal pour tout le travail fourni.

M. Valon Miftari nous informe que le groupe « Equilibre » approuve à l'unanimité, les comptes de résultats. Il tient à remercier l'ensemble du personnel et le Conseil Communal pour la préparation de ces documents et leur engagement.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Ceci n'étant pas le cas, les comptes de résultats 2022 sont soumis au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Les comptes de résultats 2022 sont acceptés à l'unanimité. M. le Président remercie encore une fois Mme Bersier, responsable des finances.

**4.2. Compte des investissements 2022**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Alex Glardon, conseiller communal, responsable du dicastère des finances.





DATE : 3 mai 2023

M. Alex Glardon relève qu'au chapitre des investissements, plusieurs montants ont été engagés pour les travaux d'entretien habituels. Tous les détails se trouvent dans le rapport de gestion ainsi que dans le tableau des suivis qui résume tous les crédits d'investissements et l'état de leur engagement depuis 2009. Au total, cela représente en 2022 un montant total de Fr. 2'699'731.15 sans les taxes et hors subventions, soit 78,42% du budget initial. Plusieurs crédits d'investissements sont encore en cours pour un montant total de reports de Fr. 1'776'900.-. A l'exception du dépassement de crédit pour les aménagements extérieurs dans le secteur de la voirie qui vient d'être accepté, les différents investissements respectent les budgets octroyés, certains réalisent même de légères économies.

Au terme de la présentation des comptes de notre commune, il tient à remercier sincèrement ses collègues du Conseil Communal pour l'excellent esprit de collaboration qui règne au sein de notre équipe, encore une fois, la boursière communale pour son inlassable engagement, la commission financière pour les échanges fructueux et son professionnalisme.

M. le Président Jonas Saugy le remercie à nouveau pour cette présentation et donne directement la parole à Mme Vanessa Currat pour le rapport de la commission financière sur ces comptes d'investissements.

Mme Vanessa Currat nous informe qu'en date des 29 mars et du 3 avril dernier, la commission financière s'est réunie pour examiner les comptes d'investissements arrêtés au 31.12.2022.

Ceux-ci présentent des charges de Fr. 2'001'251.00 alors que le budget 2022 prévoyait des dépenses pour Fr. 3'303'500.00.

Le solde du budget des investissements partiellement ou non réalisés s'élève à Fr. 1'302'249.00 à fin 2022.

En ce qui concerne les investissements terminés, nous relevons une économie totale de Fr. 94'959.10 par rapport au budget de Fr. 1'313'000.00 alloué par le Conseil Général.

- Poste 2120.5060.00 Ecoles, équipement des salles et matériel informatique. Fin des travaux avec une économie par rapport au budget de Fr. 3'741.85.
- Poste 2170.5040.02 Bâtiments scolaires, participation au kiosque du CO. Fin des travaux avec une économie par rapport au budget de Fr. 20'179.60.
- Poste 34020.5030.00 Salle polyvalente, aménagement de la place et bornes de recharges. Fin des travaux avec une économie par rapport au budget de Fr. 6'311.95.
- Poste 3420.5030.01 Aménagement de la place du village (secteur voirie-buvette-CO) : le total des frais payés au 31.12.2022 est de Fr. 145'500.00 pour un budget initial de Fr. 105'000.00. Un crédit supplémentaire de Fr. 40'500.00 est demandé au Conseil Général pour approbation.
- Poste 6150.5010.03 Cugy, Route de Fétingny, étude et réalisation. Fin des travaux avec une économie par rapport au budget de Fr. 77'948.75.
- Poste 6150.5010.07 Vesin, Chemin du Stand de tir. Fin des travaux avec une économie par rapport au budget de Fr. 1'596.80.
- Poste 7101.5031.04 Cugy, bouclage du réseau d'eau côté terrain de foot. Fin des travaux avec un léger dépassement par rapport au budget de Fr. 190.55.



DATE : 3 mai 2023

- Poste 7201.5032.01 Cugy, mise en séparatif Ruelle du Bugnon. Fin des travaux avec une économie par rapport au budget de Fr. 25'870.70.

Plusieurs autres projets sont toujours en cours, les commentaires complets dans le message sur les comptes d'investissements nous renseignent sur l'avancement des travaux des différents postes.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision, de l'analyse des résultats 2022 et en tenant compte de notre capacité d'investissement de Fr. 15'549'890.44, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver les comptes d'investissements de l'exercice 2022.

La commission financière remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Currat et encore une fois la commission financière pour leur travail très complet. Il demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ces comptes d'investissements 2022.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » a pris bonne note du compte d'investissements 2022. La capacité d'investissement de notre commune est proportionnelle aux projets que nous menons pour le bien-être de notre commune et notre population. Le groupe « Alliance de gauche » propose d'accepter le compte d'investissement tel que présenté et remercie la boursière communale ainsi que le Conseil Communal pour le soin apporté à la maîtrise des coûts.

Plus de questions, les comptes d'investissements 2022 sont soumis au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Les comptes d'investissements 2022 sont acceptés à l'unanimité. M. le Président remercie encore une fois la boursière communale ainsi que l'administration et le Conseil Communal pour la très bonne tenue de ces comptes. Il en résulte des finances communales très saines.

**5. MODIFICATION DU TAUX DE L'IMPÔT COMMUNAL**

M. le Président Jonas Saugy relève qu'étant donné le bilan positif qui découle des comptes 2022, une modification du taux de l'impôt communal nous est proposée. Il donne encore une fois la parole à M. Glardon pour nous exposer la situation ainsi que la proposition qui nous est soumise.

- 5.1. Réduction, pour **l'année fiscale 2023 uniquement**, du coefficient de l'impôt communal de **85% à 77%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette réduction ne sera appliquée que si le point 5.2. ci-dessous est accepté par le Conseil Général.
- 5.2. Augmentation au **1<sup>er</sup> janvier 2024**, du coefficient de l'impôt communal de **77% à 85%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales.
- 5.3. Révision du budget 2023 suite à la modification du taux de l'impôt



DATE : 3 mai 2023

M. Alex Glardon : comme indiqué au point précédent, les résultats positifs des derniers exercices avaient été réalisés en grande partie grâce à des rentrées fiscales supérieures à celles budgétisées.

En premier lieu, il faut constater que cette tendance se retrouve dans une grande majorité de communes tant il est difficile, voire même parfois quelque peu aléatoire de budgétiser au plus juste les recettes fiscales. Il pense en particulier à toutes les recettes liées à l'activité immobilière et l'imposition sur les prestations au capital. Lors de la présentation des comptes 2021, il avait présenté l'évolution des recettes fiscales entre 2013 et 2021, respectivement, les écarts entre les budgets et les comptes. Force est de constater que l'exercice 2022 suit exactement la même logique. Le Conseil Communal se posait d'ailleurs la question de savoir si notre taux d'imposition était fixé trop haut. Comme promis et pour démontrer que le Conseil Communal a entendu vos demandes, il a lancé une réflexion sur le sujet et étudié différents scénarios visant à revoir notre fiscalité. Une première étape a été menée avec notre fiduciaire à qui nous avons demandé d'analyser notre méthode d'estimation des recettes fiscales qui ont des phases budgétaires et cas échéant de nous proposer des alternatives. Le but de la manœuvre était d'éviter de trop grands écarts et ainsi présenter un résultat aux comptes plus proche des budgets. Cela aurait également pour effet de nous permettre de fixer une cote d'impôt la plus juste possible.

Ensuite de quoi nous avons présenté ce rapport à la commission financière avec qui nous avons tenté de trouver le meilleur équilibre possible et c'est ce mode de faire qui a été appliqué lors de l'établissement du budget 2023. Nous devons toutefois garder une certaine prudence pour éviter toute mauvaise surprise qui nous obligerait à rapidement prendre des mesures désagréables. Pour rappel, il est de la responsabilité du Conseil Communal de déterminer ses hypothèses et estimations le plus proche de ses connaissances.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, nous attendons la nouvelle planification de fonctionnement qui devrait également nous apporter des éléments sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour fixer nos futures cotes d'impôt.

Ceci étant et au vu de notre situation financière stable, ainsi que des résultats bénéficiaires de ces dernières années, le Conseil Communal souhaite proposer dans l'immédiat un geste important vers ses contribuables en proposant une baisse de l'ordre de 8 points d'impôt. Cette baisse, limitée à 2023, ne signifie pas que le thème ne sera pas repris lors de l'établissement du budget 2024. Simplement, le Conseil Communal souhaite garder une certaine souplesse. Enfin, si cette proposition est acceptée, le budget 2023 doit être corrigé en conséquence et nécessite naturellement l'approbation du Conseil Général.

Dès lors, le déficit budgétaire initial de Fr. 341'307.45 passera désormais à Fr. 736'375.69. Ce chiffre peut évidemment faire peur mais il rappelle que nous sommes là à parler du budget. La réalité ce sont les comptes que nous vivons ce soir. Concrètement, cette baisse d'impôt représente une diminution globale des recettes fiscales de l'ordre de Fr. 395'068.24. Pour les contribuables l'effet se fera déjà ressentir avec l'envoi des prochains acomptes. En conclusion, le Conseil Communal assure qu'il continuera à faire en sorte que notre commune soit attractive fiscalement mais qu'elle soit également à même de fournir les conditions cadres et les infrastructures conformes aux attentes de l'ensemble de la collectivité.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et précise que ces explications concernent les sous-points 5.1 à 5.3. Il tient également à remercier le Conseil Communal d'avoir engagé ce processus d'analyse afin d'accéder à la demande exprimée concernant la révision du taux d'imposition communale. Il donne la parole à la commission financière qui va également s'exprimer sur les points 5.1 à 5.3.

Mme Vanessa Currat nous informe que lors de leur séance du 3 avril dernier avec le Conseil Communal, la commission financière a pu constater que la situation financière de notre commune est positive pour la dixième année consécutive et peut être qualifiée de très bonne pour l'exercice comptable écoulé.



DATE : 3 mai 2023

Au vu de ces excellents résultats et considérant qu'une grande partie du bénéfice provient des recettes fiscales, la commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver la baisse du taux d'impôt unique pour l'année 2023 de 85% à 77%.

La commission financière donne également un préavis favorable pour le retour du taux d'imposition à 85% en 2024 ainsi que pour la modification du budget 2023 et propose au Conseil Général d'approuver ces deux points tels que présentés.

M. le Président Jonas Saugy la remercie et précise que ce préavis favorable concernait également les points 5.1 à 5.3. Bien que ces 3 points soient étroitement liés et indissociables, nous devons les approuver séparément, selon la volonté du Service des communes. Mais avant de passer à l'approbation individuelle de ces 3 points, il demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'un de ces 3 points.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Alliance de gauche » salue la proposition du Conseil Communal de baisser le taux d'imposition pour l'année 2023. Ce magnifique résultat 2022 n'est certes pas éternel, c'est bien dommage, cependant, le groupe « Alliance de gauche » estime que celui-ci doit pouvoir profiter aux contribuables de notre commune et est d'avis d'accepter cette baisse d'impôt pour une année et l'augmentation du coefficient à 85% au 1<sup>er</sup> janvier 2024. De par là même, la révision du budget en cas d'acceptation.

M. Valon Miftari relève que vu la bonne santé financière de la commune, le groupe « Equilibre » valide à l'unanimité la réduction des coefficients communaux de 85% à 77% pour l'année 2023. Cela pourra permettre d'alléger légèrement les charges des citoyens qui augmentent dans presque tous les domaines.

Mme Géraldine Cantin nous informe que le groupe « Unité communale » est favorable à une baisse d'impôts de 85% à 77% pour l'année 2023. Il remercie le Conseil Communal pour cette proposition et il lui paraît effectivement important de remercier les contribuables de notre commune en octroyant cette réduction d'impôt. Pour 2024, le groupe accepte que le coefficient de l'impôt repasse à 85% et également la révision du budget 2023.

M. Vincent Grandgirard relève que le groupe « Unis pour Cugy » avait indiqué lors de l'examen des budgets pour l'année 2023 que les revenus du chapitre « impôts » lui semblaient sous-évalués au vu des comptes 2021 et de l'évolution des cinq années précédentes. Il avait pointé spécifiquement les revenus des personnes physiques ainsi que d'autres éléments. Le groupe avait demandé au Conseil Communal de réexaminer la situation du taux d'impôt fixé pour le budget 2023, en fonction des résultats des comptes de résultats 2022.

Ils remercient donc le Conseil Communal de les avoir entendus et d'avoir examiné cela et ne peuvent que se rallier à la proposition qui est faite de baisser ce taux pour l'année 2023 à 77% de l'impôt cantonal. Ils valident également le budget 2023 révisé suite à la modification du taux d'impôt.

Il est à noter que la commune boucle sur des comptes noirs avec des résultats bien supérieurs aux budgets présentés depuis 10 ans ! Or le taux d'imposition n'a été baissé de 0.90 à 0.85 que depuis trois exercices et reste élevé en comparaison de la moyenne du taux d'impôt de notre district qui était de 0.76 en 2022.

Dans le futur, le groupe « Unis pour Cugy » espère que la commune reverra à la hausse sa façon de calculer les revenus pour les budgets futurs et examinera et ajustera chaque année son taux d'impôt selon les charges nécessaires et imposées pour parvenir à un budget et à des comptes équilibrés.



DATE : 3 mai 2023

M. le Président Jonas Saugy le remercie et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Ceci n'étant pas le cas, il propose de passer au vote et comme il l'a annoncé et selon la volonté du Service des communes, nous allons passer au travers des 3 sous-points individuellement. Il demande aux membres qui approuvent la réduction pour l'année fiscale 2023 uniquement du coefficient de l'impôt communal de 85% à 77% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Il rappelle que cette réduction ne sera appliquée que si le point suivant 5.2 est accepté.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

La réduction du taux d'impôt de 85% à 77% pour l'année 2023 est approuvée à l'unanimité.

On passe au vote pour le point 5.2 : augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du coefficient de l'impôt communal de 77% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur bénéfice et le capital des personnes morales. Il demande à l'assemblée de lever la main bien distinctement.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

L'augmentation du taux d'impôt de 77% à 85% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est approuvée à l'unanimité.

On passe au vote pour le point 5.3 : révision du budget 2023 suite à la modification du taux d'imposition pour l'année fiscale 2023. Il demande à l'assemblée de lever la main bien distinctement.

**Vote :**

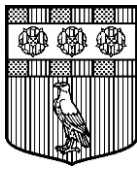
**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

La révision du budget 2023 est approuvée à l'unanimité.

**6. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2023**

M. le Président Jonas Saugy rappelle que la séance de mai est également la séance au cours de laquelle les nouveaux membres à la tête du Conseil Général sont élus. Selon le tournus établi en début de législature au sein des groupes par les présidents de groupe, il s'agit au groupe « Equilibre » de nous présenter un candidat, en l'occurrence, une candidate pour la Présidence 2023/2024 au Conseil Général. Selon l'ordre des choses, il devrait s'agir de l'actuelle vice-présidente, Mme Jeanne Decorges-Currat, mais il donne la parole au groupe « Equilibre » afin de nous présenter leur candidate.

M. Pierre-André Grandgirard nous fait part que cela fait une année qu'elle occupe la fonction de vice-présidente de notre Conseil Général. Une année, qu'elle a mis à profit pour s'imprégner de la fonction, pour s'immerger dans les méandres des règlements et des procédures, une année pour prendre la mesure de cette mission que nous allons lui confier ce soir. Un mandat éphémère honorifique me direz-vous ! Pas tant que cela ! Prendre à bras le corps la responsabilité de notre législatif communal n'est pas si anodin que cela ! Cela implique de l'écoute, de l'organisation, de la disponibilité, de la rigueur ainsi qu'un bon sens de l'anticipation.



DATE : 3 mai 2023

Rencontrer les habitants de la commune, surveiller et participer aux nombreuses séances de commissions, diriger les débats du bureau et du Conseil Général, représenter notre législatif en tant que première citoyenne sont autant de tâches qui lui incomberont dès son élection.

Mariée à Michael, maman de 2 ados de 14 et 18 ans, Hadrien et Louis, Jeanne Decorges-Currat est titulaire d'une licence universitaire en histoire de l'art et en archéologie et d'un diplôme d'enseignement niveau gymnase. Depuis 19 ans au CO de la Broye et pour la deuxième année au CO de Cugy, elle enseigne le français, l'histoire, l'éthique et la citoyenneté. Par son contact journalier avec les élèves, elle occupe une place privilégiée pour suivre d'un œil avisé l'évolution de la société. Ses élèves auront le privilège d'assister à un cours de citoyenneté transmis par une première citoyenne, ce n'est pas rien !

Toujours intéressée par la politique et par l'actualité, très sensible à l'écologie et à l'environnement, très attachée à son village de Vesin et à ses racines, Jeanne milite volontiers pour le maintien d'une bonne qualité de vie, aussi pour les générations futures.

L'ouverture d'esprit et la sincérité sont des valeurs essentielles pour elle. Durant cette année, elle pourra, chose qu'elle apprécie aussi, sortir de sa zone de confort, pour le bien de notre communauté.

Il remercie Jeanne pour sa disponibilité et pour son engagement passé et futur. Il lui souhaite une belle élection, beaucoup de satisfaction et d'enrichissement d'expériences dans l'exercice de ce mandat.

C'est avec plaisir et fierté que le groupe « Equilibre » propose et recommande la candidature de Mme Jeanne Decorges-Currat pour la Présidence du Conseil Général 2023.

M. le Président Jonas Saugy le remercie pour cette excellente présentation et ces qualités qu'il ne peut que confirmer. Selon le protocole, il se voit obligé de donner la parole à d'autres propositions éventuelles.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Jeanne Decorges-Currat qui est élue à la présidence du Conseil Général pour l'année 2023-2024 à l'unanimité par acclamation.**

La parole lui est donnée.

Cette dernière remercie M. Pierre-André Grandgirard pour cette présentation flatteuse et remercie l'assemblée pour la confiance. C'est avec plaisir qu'elle accepte la présidence du Conseil Général pour cette année. Elle avoue que même si, contrairement à l'année dernière, elle était au courant qu'elle allait devoir intervenir après son élection et qu'elle se sent par conséquent un peu moins prise au dépourvu. L'exercice s'avère tout de même un peu difficile et c'est avec émotion qu'elle prend la parole. En effet, elle a ce soir une pensée particulière pour son papa qui nous a quitté depuis. Il s'est beaucoup engagé durant plusieurs années en tant que conseiller communal puis en tant que syndic de Vesin. C'est lui qui lui a transmis cette envie de s'investir pour les autres, pour la collectivité et elle lui est infiniment reconnaissante de tout ce qu'il lui a apporté. Elle remercie et félicite Jonas pour son investissement et pour son excellent travail, toujours empreint de précision et elle va tenter de se montrer à la hauteur. Elle se réjouit de continuer l'aventure avec l'équipe très efficace du bureau. Elle remercie le Conseil Communal ainsi que l'administration communale pour leur engagement. Beaucoup de beaux projets ont été initiés, créés, développés depuis quelques années dans notre commune, entre autres, l'ouverture du CO, la création de la commission climat-énergie, les projets « Seniors ». Les défis pour les années à venir ne manquent pas. Nous avons la chance mais aussi la grande responsabilité de dessiner les contours de la commune que nous souhaitons pour demain et elle se réjouit d'y travailler avec tous.



DATE : 3 mai 2023

M. le Président Jonas Saugy la remercie et félicite ; c'est en toute confiance qu'il lui cède cette présidence à la fin de cette séance et il n'a aucun doute qu'elle saura mener avec autant de précisions si ce n'est plus que lui.

#### **7. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2023**

M. le Président Jonas Saugy rappelle encore une fois que selon le tournus établi en début de législature par les présidents de groupe et comme mentionné dans le procès-verbal de la séance de constitution du 5 mai 2021, il revient au groupe « Unis pour Cugy » de nous présenter un candidat à la vice-présidence du Conseil Général pour la période 2023/2024. Il donne donc la parole au groupe « Unis pour Cugy ».

M. Vincent Grandgirard relève que selon le tournus établi lors de la séance constitutive de la présente législature en 2021, c'est au tour de leur groupe de proposer un candidat ou une candidate à la vice-présidence qui, selon la pratique établie, deviendrait président ou présidente l'année prochaine.

Après une longue réflexion introspective de chacun des membres du groupe, après des échanges d'arguments et des analyses de tous les possibles, après que certains aient même hésité à dire oui juste pour faire retomber la pression, nous n'avons pas trouvé de candidat pour ce poste.

La crainte de s'exprimer en public, le souhait de ne pas être sur le devant de la scène, le poids de la responsabilité, la peur de l'inconnu, le manque de motivation, le souci de ne pas être à la hauteur et de décevoir mais surtout la charge de travail liée à la fonction, même si ça n'est que pour une durée d'une année, ont eu raison de la volonté même des plus engagés d'entre eux.

Le groupe est conscient qu'il met l'ensemble du Conseil Général dans l'embarras mais il préfère suivre sa conscience plutôt que de prendre un engagement qu'il regretterait.

M. le Président Jonas Saugy relève que suite à cette déclaration, en dépit du tournus établi en début de législature et de l'engagement que le groupe « Unis pour Cugy » avait pris de nous présenter un candidat à la vice-présidence, aucun candidat ne sera donc présenté ce soir par le groupe. Il comprend la peur que la fonction peut représenter ; cependant c'est une situation inédite et regrettable qui arrive pour la première fois depuis la mise en place du Conseil général de Cugy. Il se tourne donc vers les autres groupes et conseillers généraux pour savoir si un candidat ou un groupe souhaite proposer quelqu'un pour ce poste de vice-président du Conseil Général 2023/2024.

Mme Tatiana Veth relève que le groupe « Unité communale » déplore la situation à laquelle le Conseil Général est confronté ce soir. En effet, comme plusieurs personnes l'ont déjà mentionné, un tournus avait été convenu en début de législature et il avait été protocolé dans le procès-verbal de la séance constitutive du 5 mai 2021. Ce tournus est donc connu de tous depuis 2 ans. Nous avons appris il y a quelques jours seulement qu'aucun candidat ne serait proposé par le groupe « Unis pour Cugy » et avec des délais aussi courts, il n'a pas été possible de se réunir pour en discuter au sein du groupe « Unité communale ». Après de nombreux échanges ces derniers jours, par message et par téléphone, vu que la situation ne nous a pas laissé d'autres choix, elle informe que le groupe « Unité communale » n'est pas en mesure de proposer une candidature pour pallier à l'absence de proposition du groupe « Unis pour Cugy ».

M. le Président Jonas Saugy la remercie et demande si un autre groupe ou un autre conseiller souhaite s'exprimer à propos de cette vice-présidence.



DATE : 3 mai 2023

Mme Nicole Schorro nous informe que pour le groupe « Alliance de gauche », venir leur demander de prendre position à l'avant-veille de l'élection n'a pas été chose aisée. Ils déplorent la situation et n'ont personne à proposer dans leur groupe.

M. le Président Jonas Saugy la remercie et comprend tout à fait leur point de vue. Il donne la parole à M. Pierre-André Grandgirard.

M. Pierre-André Grandgirard s'exprime au nom du groupe « Equilibre » et rappelle qu'on vient d'élire une présidente de leur groupe et qu'il serait malvenu d'avoir une présidente et une autre personne à la vice-présidence du Conseil Général du même groupe. Il regrette cet état de fait que le groupe « Unis pour Cugy » ne puisse ou ne réussisse pas à présenter un candidat. Il regrette un peu cette peur de la fonction parce qu'ayant été le premier président de ce Conseil Général, il croit que c'est vraiment un enrichissement de devoir fonctionner une année en tant que vice-président d'abord, puis président et il croit que dans une carrière entre parenthèse politique ou communale, c'est une très très riche expérience et il faudrait pouvoir à son avis passer par-dessus cette peur pour faire le pas. Mais voilà, c'est un avis qui n'engage que lui. Le groupe « Equilibre » n'a bien sûr pas de proposition à faire et ce serait, comme déjà dit, assez malvenu de revendiquer cette vice-présidence.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et en prend note et comprend tout à fait. Il demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer à propos de ce point ? Est-ce que les discours n'ont pas sollicité une vocation soudaine au sein de nos membres ? Cela n'étant pas le cas, nous nous retrouvons donc dans la situation inattendue d'un Conseil Général avec à sa tête un bureau incomplet puisque selon l'article 13 du règlement du Conseil Général qui fait référence à l'article 34 de la loi sur les communes, le bureau est composé du président, d'un vice-président ainsi que des scrutateurs. Cette situation pourrait potentiellement se présenter ce soir et c'est le cas actuellement. Il s'est renseigné auprès de la Préfecture sur la procédure à suivre et nous cite la partie essentielle de leur réponse : « *l'organisation du Conseil Général et ses règles spécifiques à votre commune ainsi que la gestion de son administration relève de l'autonomie communale qui vous est propre* », fin de citation. Suivant ceci, nous avons engagé la discussion entre la présidence et le Conseil Communal, représenté au final par M. le Syndic afin de définir la meilleure réaction à avoir à cette regrettable situation. Deux choix se proposent à nous : le premier étant un vote par bulletin secret ce soir, ici et maintenant, solution que nous n'avons pas choisi de retenir car elle engendrerait à notre avis une perte de temps sollicitant un candidat qui n'en a pas forcément l'envie et la volonté et qui pourrait au final également refuser l'élection ce soir, ce qui n'est souhaitable pour personne. Il a donc été décidé d'adopter la deuxième situation et de faire voter le report de ce point à la prochaine séance, comme le prévoit le règlement du Conseil Général, article 30 qui s'appuie sur l'article 14 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Il est clair que ce report, s'il est accepté, ne pourra se reconduire et lors de la prochaine séance la vice-présidence devra être établie. Il incombe donc aux responsables de groupe de s'organiser avec une responsabilité portée premièrement sur le groupe « Unis pour Cugy » de trouver une solution pour qu'un candidat soit présenté lors de la séance de juillet prochain. Il demande s'il y a des remarques avant que nous passions au vote pour le report de ce point ? Ceci n'étant pas le cas, il soumet au vote le report du point 7 du présent ordre du jour à la séance du mois de juillet concernant l'élection de la vice-présidence du Conseil Général.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 2**





DATE : 3 mai 2023

Le report du point 7 concernant l'élection à la vice-présidence à la séance de juillet est approuvé à la majorité avec 28 voix et 2 abstentions. En espérant vivement qu'une solution soit trouvée d'ici là.

#### **8. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Président Jonas Saugy nous informe qu'étant donné la démission de Mme Carla Mast, qui représentait le groupe « Alliance de gauche » au sein de la commission financière, il prie ce même groupe de nous présenter leur nouveau candidat afin de remplir cette fonction.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » est fier de présenter Mme Nicole Schorro à la place vacante pour la commission financière pour la fin de cette période administrative. Mme Schorro est entrée au Conseil Général en 2019, lors de la précédente législature. Elle est employée de commerce en gestion avec comme spécialisation le juridique et les contentieux. Nicole travaille actuellement auprès d'un fiduciaire à Payerne. Par le passé, elle fut membre, secrétaire, puis présidente de la commission financière de la commune de Vesin.

Le groupe « Alliance de gauche » vous remercie d'avance pour la confiance accordée.

M. le Président Jonas Saugy le remercie de nous avoir présenté cette nouvelle candidature. En tant que représentante du groupe « Alliance de gauche », le poste n'est pas ouvert aux autres groupes. Il demande donc aux membres qui approuvent l'élection de Mme Schorro à la commission financière pour la législature actuelle de lever la main.

#### **Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

**Mme Nicole Schorro est élue à la commission financière à l'unanimité par acclamation.**

#### **9. PRESENTATION ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DE LA BROYE**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Alex Glardon pour les explications et présentations concernant ce point.

M. Alex Glardon souhaite, avant de se plonger dans la partie formelle de l'approbation des nouveaux statuts, présenter brièvement le RSSBF, soit le réseau santé social de la Broye fribourgeoise et la composition de ses différents services à la population.

- Photo des Fauvettes à Montagny, partie historique de l'EMS des Fauvettes, prise depuis son jardin intérieur. Au premier plan la chapelle aujourd'hui plus utilisée comme chapelle mais comme salle de conférences.
- Quelques chiffres : le réseau de santé sociale de la Broye fribourgeoise a pris son envol le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En 2020, il y a eu quelques soucis sanitaires, donc c'était effectivement une période extrêmement compliquée pour la mise en place du réseau. Le réseau, c'est 430 collaborateurs. À ce jour, c'est 45 millions de budget et c'est 28 millions de charges salariales, donc c'est un gros bateau. C'est la plus grosse association de notre district et effectivement c'est vraiment un gros bateau.
- L'organisation du réseau de santé, à sa tête l'assemblée des délégués dont est représentée chaque commune en fonction de sa population, dépend de l'assemblée des délégués, le comité de direction où siègent deux délégués par région, donc deux délégués de la haute Broye, deux délégués du Centre et deux pour la Basse-Broye et les



DATE : 3 mai 2023

communes sièges de Belmont-Broye et d'Estavayer ayant un siège de droit au sein du comité directeur. Notre commune de Cugy siège au sein du comité directeur. Il y a ensuite toutes les différentes parties opérationnelles du réseau.

- Nouvelle photo montrant la partie rénovée des Fauvettes se trouvant à gauche de la photo, partie nouvelle qui a été inaugurée en 2019. Cette nouvelle partie, c'est un EMS de nouvelle génération, qui comporte 60 lits, ce sont des chambres individuelles. Aux Fauvettes travaillent 91 collaborateurs. Aux Fauvettes se situent également les bureaux du réseau qui comptent 22 collaborateurs.
- Toujours dans les EMS, on voit celui des Lilas, qui est situé sur la commune de Belmont, précisément à Domdidier. L'EMS des Lilas compte 48 lits, c'est un EMS de l'ancienne génération, fin des années 80, et ce sont essentiellement des chambres à 2 lits, 74 collaborateurs y travaillent, leur mission étant essentiellement gériatrique long séjour.
- Son pendant à Estavayer, Les Mouettes qui datent plus ou moins de la même période. A Estavayer 80 lits, essentiellement des chambres doubles, 108 collaborateurs y travaillent, leur mission étant essentiellement gériatrique long séjour.
- Le foyer de jour est aujourd'hui situé exclusivement à Montagny. En fait, il y avait un 2<sup>ème</sup> foyer de jour qui se situait à Estavayer anciennement aux Mouettes, mais ce dernier a dû être fermé pendant la crise sanitaire ne répondant plus aux exigences et pour l'instant tout est concentré sur Montagny. Malheureusement, il n'y a pas assez de place à disposition et aujourd'hui il y a un délai d'attente assez long, plusieurs mois pour pouvoir accéder au foyer de jour. Il reçoit 6 à 7 personnes par jour encadrés par 3 collaborateurs.
- Le Service d'aide et de soins à domicile où 110 collaborateurs y travaillent dans la Broye et à ce jour environ 600 clients sont suivis par les soins à domicile.
- Le Service social a ses bureaux dans l'ancien hôpital, le bâtiment de l'ancien hôpital d'Estavayer-le-Lac où 14 collaborateurs traitent les dossiers de 280 bénéficiaires auprès du social de la Broye.
- Pour terminer le Service des curatelles qui a ses bureaux à Domdidier et ce sont 340 personnes qui sont concernés par ce service suivis par 15 collaborateurs.

Il trouvait intéressant de faire un petit aperçu rapide de cette association plutôt que de lire l'intégralité des statuts. Les statuts ont été distribués à tous les membres qui ont pu en prendre connaissance. Les statuts dans leur nouvelle version datent en fait de 2007 donc ils sont conformes mais à l'ancienne organisation du santé-social de notre district, soit avant la création du réseau santé-social de la Broye fribourgeoise. Dès lors leur révision devient urgente et notamment pour être mise en conformité avec les différentes législations supérieures qui sont aujourd'hui en vigueur. Ils ont également validé la nouvelle organisation de l'association et des organes qui la composent. À cette occasion, la nouvelle appellation RSSBF a été également officialisée. Ces statuts ont été validés à l'unanimité des membres des délégués des communes lors de la dernière assemblée générale du 16 novembre 2022. Il propose de ne pas passer article par article mais se tient très volontiers à disposition pour répondre à une éventuelle question.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et précise que M. Glardon, bien qu'il ne l'ait pas mentionné, siège au comité directeur de l'association pour représenter notre commune, encore une preuve de l'implication du travail fourni par nos élus comme une autre. Il demande s'il y a des questions ou des remarques à propos de ces statuts et de leur révision. Ceci n'étant pas le cas, il soumet la révision des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Les nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale de la Broye fribourgeoise sont approuvés à l'unanimité.



DATE : 3 mai 2023

## **10. PRESENTATION DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PARCELLE 170 (CENTRE VILLAGE CUGY)**

M. le Président Jonas Saugy rappelle que ce projet d'aménagement de la parcelle 170 est un projet d'envergure qui sollicite un certain nombre de questions et de défis à venir. Malheureusement il a dû couper son cher collègue M. Vincent Grandgirard lors de la dernière séance à la lecture des nouvelles questions soulevées, mais comme suggéré, ces questions avaient été transmises au Conseil Communal qui a fourni un travail conséquent afin d'y répondre au mieux et il tient à les remercier pour leur travail. Le fruit de ces réflexions et de leurs éléments de réponse ont été transmises à toutes et tous, il donne donc la parole à M. Borgognon du Conseil Communal afin de nous exposer la situation actuelle et les étapes à venir concernant ce projet central de notre commune.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'après avoir présenté l'avancement de l'étude d'urbanisation du centre village au Conseil Général du 6 juillet 2022, ainsi que celui du 14 décembre dernier, le Conseil Communal et le Bureau Atelier Berchier SA vous présentent le cahier des charges de l'aménagement de la parcelle 170. Cela comporte la création d'une école, d'un parking souterrain, d'un chauffage à distance ainsi que les aménagements extérieurs dans un premier temps. Nous allons également transmettre des informations concernant le projet centre village, comme les procédures, le calendrier des étapes ainsi que les principes de la composition du jury et des commissions de l'organisation du projet. Lors du Conseil Général du 21 décembre 2021, nous avons décidé l'octroi d'un crédit de Fr. 300'000.- pour l'étude de faisabilité de la parcelle centre village. Un montant de Fr. 21'500.- a été affecté à l'étude du potentiel constructif et à l'affectation de cette parcelle. Ce soir, nous allons vous informer sur l'étape qui est en cours et qui vous sera détaillée en juillet prochain et qui comporte les points suivants :

- Complément de l'étude de faisabilité et élaboration du cahier des charges
- Démarches auprès des services cantonaux
- Cahier des charges de la procédure
- Choix de la procédure
- Principe d'une composition de jury
- Définition d'un planning intentionnel
- Principe d'une composition des commissions organisatrices du projet.

Un montant de Fr. 14'000.- a été confirmé pour cette étape. Il donne la parole à M. Noam Berchier qui va nous transmettre des informations à ce sujet.

M. Noam Berchier remercie M. Borgognon pour cette introduction. Suite à la première présentation de l'étude de faisabilité de l'été passé et à la consultation des différents groupes durant l'automne, nous avons complété cette étude en tenant compte des différentes remarques et établi un cahier des charges que nous souhaitons vous présenter ce soir. La présentation sera organisée en 3 volets : Suite de l'étude de faisabilité avec la présentation du cahier des charges et l'explication de la procédure qui sera mise en place pour déterminer le projet et l'architecte. L'ouverture de la discussion avec les questions réponses en 3<sup>ème</sup> partie. Pour établir un cahier des charges précis d'une école dans un site protégé, il est nécessaire avant tout de consulter les différents services cantonaux. Nous sommes allés consulter tout d'abord le SEnOF pour toute la partie de la clause du besoin, le service des biens culturels pour définir les gabarits qui seront possibles de construire sur ce terrain, le service archéologique pour les éventuelles fouilles, le service de la mobilité pour définir le nombre de places de parc et d'accès et le service des constructions pour les règlements en vigueur, notamment avec les différentes zones. Nous sommes à cheval entre une zone d'intérêt public et une zone centre village. Concernant la clause du besoin avec le SEnOF, le calcul du nombre d'élèves est proportionnel au nombre d'habitants. Les statistiques



DATE : 3 mai 2023

démontrent que le pourcentage d'élèves se situe entre 8 et 11% du nombre total d'habitants dans une commune. Donc là, il y a des études qui sont faites, il y a le SEnOF qui doit aussi indiquer comment faire tous ces calculs et en fait on constate que la situation de Cugy actuellement elle est en plein dans les ratios parce que l'on est à 1960 habitants pour 173 élèves ce qui fait actuellement 8,9%. Nous avons actuellement 2 salles 1H-2H pour l'école enfantine et 7 salles pour les 3H-8H ce qui fait 9 salles au total. Pour le futur, nous nous sommes appuyés aussi sur différentes études qui ont été faites l'année passée et on voit que finalement, l'évolution démographique de la commune depuis les années 2000, elle est relativement stable et il est prévu qu'elle continue à croître de la même manière en tout cas pour les 10 prochaines années. Cependant la courbe risque un jour quand même gentiment de se tasser mais disons que pour l'instant il est prévu quand même une certaine stabilité avec encore les constructions futures, les constructions à venir, les zones qui sont déjà en place. Nous prévoyons donc pour les 10 prochaines années, environ 240 habitants en plus ce qui fait 42 élèves, ce qui ferait 3 salles en plus. Donc à futur, nous aurions 12 salles de classe qui seraient réparties de 3 salles de classes 1H-2H et 9 salles de classe 3H-8H. Ces 12 salles de classe et les salles annexes seront réparties dans le bâtiment existant, donc c'est clair que le Château va rester une école ; elle abriterait 3 salles de classe enfantine, les 2 salles ACM-ACT ainsi que diverses salles d'appui, économat, rangement, des sanitaires bien entendu et des locaux techniques. Par contre dans le nouveau bâtiment il serait prévu 9 salles de classes primaires, 2 salles d'appui, bureau du responsable, salle des maîtres, économat, rangement, sanitaires et locaux techniques. Voilà pour la cause du besoin. Maintenant, quelque chose de plus simple pour l'instant, c'est le service archéologique, là rien de particulier mais on est quand même dans une zone donc il y a quand même une implication qui est nécessaire, il y aura probablement des sondages qui seront faits avant travaux et le service va suivre vraiment ce projet de près et selon les résultats des sondages il pourrait tout d'un coup peut-être y avoir une fouille mais cela se passe avant le chantier mais ce n'est pas pour tout de suite.

Maintenant un peu plus complexe, les biens culturels, donc là on a fait plusieurs séances, on les a rencontrés, on est sur un site protégé et il est clair que sur un site comme ça, il serait téméraire de lancer des projets sans les consulter car on risque de travailler dans le vide et l'idée est vraiment de les prendre avec nous dès le départ, ils vont définir avec nous les gabarits qu'on pourra faire sur ce terrain, l'idée étant vraiment d'avoir un projet d'ensemble qui vise à mettre en valeur le site, en particulier le Château, avec les vues et les accès. Il y aura aussi la question de la maison existante, maison protégée, c'était en fait l'ancienne maison d'habitation qu'on appelait la ferme à Moineau, ce bâtiment est protégé en classe C et les biens culturels sont d'accord qu'on puisse démolir cette maison pour autant que le projet qui sera mis en place arrive à démontrer une certaine qualité d'ensemble et que le projet puisse finalement démontrer qu'il est préférable au niveau qualitatif pour l'ensemble du site de démolir cette maison. Si elle venait à être conservée parce que le projet décide de conserver cette maison, on pourrait par contre sans autre la vider de son intérieur et distribuer les pièces ; donc on a relativement peu de contraintes au final avec cette maison. Le service de la mobilité a été consulté surtout pour le parking souterrain pour pouvoir aussi définir ensemble le nombre de places de parc car on ne peut pas comme ça construire des parkings sans pouvoir justifier le nombre de places de parc, donc là c'est assez facile avec le projet qu'on va mettre en place de pouvoir faire des calculs et définir ensemble le nombre de places nécessaires au site. On prend bien sûr en compte les besoins qui sont déjà actuels et là il y a aussi des études qui ont été faites par le Bureau Team+ concernant notamment les voitures ventouses et il y a un bilan de l'offre existante qui a été effectué pour la mobilité. Ensuite le SeCA car on se trouve sur deux zones, une zone centre village et une zone d'intérêt général et le projet va se trouver à cheval sur ces deux zones et il était vraiment important de pouvoir contrôler si c'est possible de faire une école à cheval sur les deux zones ou s'il y a lieu déjà de changer d'affectation avant de lancer un projet. Donc là, d'entente avec le SeCA, on s'est appuyé sur les conseils de l'urbaniste de la commune et il



DATE : 3 mai 2023

s'avère que l'on n'a rien besoin de changer pour l'instant, il faut laisser venir le projet et on peut tout à fait construire une école dans une zone d'intérêt général mais on peut aussi la construire sur une zone d'habitation. Par contre ce serait plus problématique de construire de l'habitation, même protégée sur une zone d'intérêt général, donc il vaut mieux laisser libre pour l'instant et dès que le projet sera là, revoir la chose. Voilà pour l'aspect général et la consultation des différents services. Avec ces consultations nous avons pu mettre en place un cahier des charges pour la procédure donc il s'agit en résumé de l'extension scolaire pour 9 salles de classe 3H-8H vu que 1H-2H seraient logés dans le château, un parking souterrain pour environ 65 places, bien sûr une production de chaleur pour le quartier un CAD avec des plaquettes, des aménagements extérieurs et les gabarits des nouvelles habitations. La partie A, donc la rénovation du château, ferait l'objet d'une procédure séparée, donc la procédure qu'on va proposer de lancer cet été, n'inclut pas la rénovation du château. L'aménagement du parascolaire, la partie aile du château aussi car c'est une procédure séparée et finalement la construction des nouvelles habitations serait aussi une procédure séparée avec un financement encore à déterminer. L'idée est que la procédure que nous allons mettre en place inclura une vision globale et va définir des gabarits pour les futurs logements mais la construction de ceux-ci fera l'objet d'une procédure séparée.

Il nous présente plus en détail le cahier des charges avec la liste de tous les locaux qui seraient prévus dans la première procédure, le cahier des charges, avec tous les locaux à mettre en place dans le nouveau bâti. Il nous présente la situation actuelle qui est : site de Vesin 5H-6H, les 1H-4H et 7H-8H sur le site du château, la salle ACM au vieux four, le sport et le parascolaire à proximité et les SLPP qui sont finalement dans le bâtiment C du nouveau CO ; donc on a quand même passablement de sites et l'idée au final serait de regrouper majoritairement toutes les activités autour du château avec le sport à proximité et les SLPP. Bien entendu il y a encore toute une réflexion qui devrait être faite aussi en parallèle sur le site de Vesin qui fera l'objet d'une autre procédure.

Explications sur le choix de la procédure : ce qu'il faut savoir c'est que les projets communaux sont soumis à la loi sur les marchés publics. Il existe un éventail de procédures à disposition mais elles sont soumises à certaines règles. Déjà dans un premier temps, il y a la taille du projet, c'est-à-dire que si on a un projet inférieur à 10 millions, il est possible de ne pas faire d'étude préliminaire, en l'occurrence pour nous elle est déjà faite. Nous on se trouve plutôt dans un projet qui est supérieur à 10 millions, donc l'étude préliminaire elle est obligatoire. Dans tous les cas elle est quand même vivement conseillée mais légalement pour un projet en dessous de 10 millions elle est facultative. Maintenant on aura le choix entre organiser un concours ouvert ou bien effectuer une procédure sélective, ou bien éventuellement un MEP (mandat d'étude parallèle). Les montants des honoraires, en l'occurrence des architectes, sont soumis aussi aux seuils des marchés publics. Donc, dans le canton de Fribourg, on sait que pour un mandat en dessous de Fr. 150'000.-, on peut faire une procédure de gré à gré et jusqu'à Fr. 250'000.- c'est une procédure sur invitation avec 3 participants au minimum et au-delà de Fr. 250'000.- c'est une procédure ouverte, une procédure sélective ; nous on se trouve dans le troisième cas, c'est-à-dire pour l'ensemble du projet on dépasserait ce montant. Nous avons donc le choix entre une procédure ouverte, en fin de compte, c'est exactement la procédure qui a été effectuée au CO. Il y a simplement un concours qui est lancé avec un cahier des charges, un projet qui arrive, un lauréat alors bien sûr que le jury a statué, et l'attribution du mandat. Deuxième possibilité, c'est d'effectuer une procédure sélective et il y a deux manières de faire, mais la procédure sélective c'est, soit on fait un concours, donc c'est un peu le même principe que le CO, à la différence près c'est que dans un premier temps, tout le monde peut s'inscrire mais dépose un dossier. Et là, le jury choisit mais décide avant le nombre de projets qui sera pris, en général entre 6 et 10 projets, et là, le jury choisit 6 bureaux pour faire un projet, pas du tout anonyme, ce sont des candidatures où chacun peut s'inscrire pour autant qu'il réponde à tous les critères qui sont mis en place notamment les différentes expériences que le bureau a et puis il y a des notes qui sont mises, ensuite il y a 6 jusqu'à 10 dossiers qui peuvent être retenus. A la suite de ça,



DATE : 3 mai 2023

c'est seulement les 6 dossiers qui vont faire un projet, ensuite le jury se réunit et juge les projets. Après c'est quand même une procédure anonyme, c'est à dire que l'on connaît les 6 personnes qui participent mais les projets sont rendus de manière anonyme et sont jugés de manière anonyme. Ce serait la procédure qui serait retenue mais il y a une 3<sup>ème</sup> procédure, c'est le MEP, c'est notamment ce qui a été fait pour les EMS, c'est le même principe que la procédure sélective à la différence près c'est qu'il n'y a rien qui est anonyme, c'est-à-dire que les projets sont présentés par les participants et on sait qui se cache derrière chaque projet. Concernant le jury qui serait composé, actuellement ce n'est pas encore défini, mais il nous montre juste un principe ; l'idée quand on compose un jury, le but n'est pas d'être 25 car c'est un peu compliqué mais c'est d'essayer de faire un jury avec une dizaine de personnes jusque-là c'est encore gérable car après cela devient assez complexe. Il est d'usage que ces jurys soient composés en principe de 50% de non professionnels, c'est-à-dire du maître d'ouvrage et du représentant du maître d'ouvrage, et de 50% de professionnels. Après il y a des consultants externes qui peuvent être mis à contribution. Ensuite, il y a un planning intentionnel qui est mis en place où l'on voit qu'on est au stade de l'élaboration du cahier des charges qui est présenté ce soir. L'idée étant de faire une réflexion à ce sujet et de revenir vers le Conseil Général de juillet pour faire valider ce cahier des charges, ensuite l'idée serait de lancer une procédure pour avoir vraiment un projet à la fin de l'année qui serait jugé entre janvier et février avec une présentation du lauréat en mars 2024. Avec au printemps 2024, une votation pour un crédit d'étude qui permettra de développer ce projet, de le chiffrer et finalement de revenir en décembre 2025 pour une votation du crédit de construction, mais ce n'est pas à ce moment-là car ce serait normalement trop tard, le choix serait plutôt en mai 2024 mais la votation du crédit de construction c'est la confirmation que le budget qui aura été alloué pour ce projet tient la route. Il y aura des rentrées de soumission qui seront faites et puis on sera prêt à ce moment-là à commencer les chantiers. Ensuite une durée de chantier qui serait d'environ 18 à 20 mois avec une rentrée prévue, si tout se passe bien en 2027. Voilà pour un planning intentionnel. Il passe la parole à M. Jean-Denis Borgognon pour la partie suivante.

M. Jean-Denis Borgognon nous présente la chronologie du groupement des infrastructures scolaires.

- 2025-2027 : construction de nouveaux bâtiments scolaires
- 2026 : étude de l'assainissement du Château
- 2027 : emménagement dans les nouveaux bâtiments
- 2027 : assainissement du Château
- 2027 et 2028 : étude de la réaffectation du site de l'école de Vesin
- 2029 : rapatriement des classes de Vesin sur le site de Cugy
- 2029-2030 : réaffectation des bâtiments du centre village de Vesin.

Ceci est une chronologie. Il redonne la parole à M. Noam Berchier pour la suite.

Ce dernier nous informe qu'il y aura toute une organisation à mettre en place, il s'agira de former une commission de bâtisse, une commission de bureau et une commission utilisateur. Rien n'est encore défini mais il nous présente ce qui pourrait être mis en place à savoir une commission de bâtisse composée de quelques membres du Conseil Communal, des représentants aussi du Conseil Général, un représentant scolaire, un administrateur, éventuellement de temps en temps aussi, un bureau d'assistance au maître d'ouvrage, un professionnel pour des grands projets qui accompagne une commune parce que ce n'est pas toujours évident. Bien souvent une commission de bureau est mise en place, en fait c'est le bureau de la commission de bâtisse et bien sûr aussi les commissions utilisateurs qui sont consultatives mais qui ont aussi leur importance pour ce genre de projet. Il précise cependant que la commission de bâtisse il ne faut pas la confondre avec le jury ; les gens qui composent le jury et qui représentent le maître d'ouvrage sont en principe le fondement



DATE : 3 mai 2023

de la commission de bâtisse future, la commission de bâtisse sera mise sur pied après la désignation de l'architecte et du projet.

M. Jean-Denis Borgognon remercie M. Noam Berchier pour ces informations et avant de passer aux questions, il nous informe que le Conseil Communal a demandé une offre à l'Atelier Berchier pour nous accompagner lors de l'étape suivante. Nous devons également nous faire accompagner par des ingénieurs civils ainsi que par un géologue. L'étape suivante sera l'organisation de la procédure de concours, la présentation du projet lauréat en mars 2024, la validation d'un crédit d'étude par le législatif (parking souterrain, école, CAD, aménagements extérieurs) en mai 2024, et la validation d'un crédit de construction en décembre 2025.

M. le Président Jonas Saugy remercie MM. Borgognon et Berchier pour toutes ces précisions. On voit que ce projet d'envergure comporte énormément d'étapes qui nous attendent. Avant de passer la parole aux membres du Conseil Général, il demande, en termes de planning qui vient d'être présenté, la séance de juillet n'a pas été citée et il demande ce qui nous attend pour la séance de juillet par rapport au planning établi.

M. Jean-Denis Borgognon répond que ce sera la validation du cahier des charges.

M. le Président Jonas Saugy donne la parole aux membres du Conseil Général.

M. Olivier Vonlanthen demande ce qu'il va advenir du vieux four car il pense que c'est quand même un élément central du village, c'est un peu le centre de notre vie villageoise, et il pense que ce serait bien de pouvoir le maintenir dans cet endroit-là.

M. Noam Berchier le remercie pour cette question et relève qu'effectivement le vieux four tient à cœur à tous les citoyens du village et il est même prévu dans le cahier des charges, c'est-à-dire que la position actuelle du vieux four, en fait nous allons laisser les gens qui vont faire le projet choisir, savoir s'ils arrivent à maintenir le vieux four tel qu'il existe et si tout d'un coup il deviendrait à être détruit pour le bien de l'ensemble, il est clair que le vieux four devra être changé de place et il devra être réinstallé soit dans l'un des bâtiments ou dans un nouvel édicule qui fera partie des aménagements extérieurs. Mais l'idée, c'est de toujours pouvoir employer ce vieux four pour l'usage actuel afin de toujours pouvoir créer un lieu de convivialité pour toutes les manifestations qui s'y déroulent, et cela sera vraiment inclus dans le cahier des charges ; donc soit il est maintenu, soit il est déplacé.

M. Olivier Vonlanthen demande si ce bâtiment est protégé.

M. Noam Berchier répond que non, rien n'est protégé.

Mme Vanessa Currat fait une remarque sur la méthodologie à savoir que c'est difficile de faire des remarques à chaud sans avoir eu les informations avant. Elle n'est sûrement pas la seule à peut-être ressentir ça et si on pouvait obtenir les documents avant la séance de façon à ce que les groupes puissent discuter avant et pouvoir avoir des réflexions, des commentaires pertinents à faire, ce serait très apprécié. Il a été parlé de projet en plusieurs étapes, écoles, parking souterrain, aménagements extérieurs et ensuite il a été parlé d'un budget supérieur à 10 millions. Est-ce la première partie du projet, c'est-à-dire juste l'école, le parking souterrain, les aménagements extérieurs ou cela comprend-il le projet global y compris les autres bâtiments ? Qu'en est-il par rapport aux autres bâtiments, parce qu'on a parlé du vieux four mais il y a aussi la ferme et l'autre bâtiment encore qui reste là, donc les 3 bâtiments ?



DATE : 3 mai 2023

M. Noam Berchier répond que l'aspect financier n'est pas abordé parce qu'il faut d'abord avoir un projet. Maintenant il y a des prévisions qui sont faites et au niveau de l'échelle des coûts, c'est ce qui est mis dans la planification présentée lors du dernier conseil général. Cela donne une certaine échelle et oui c'est pour la totalité mais ce n'est pas forcément la commune qui va prendre en charge certains bâtiments. Il pourra aussi y avoir une participation de privés. A définir encore plus tard mais la commune prendrait en charge la partie scolaire, la partie du parking, la partie CAD. Tous les autres bâtiments feront l'objet d'un autre financement. Cela ne fait pas partie de la procédure, ce n'est que le gabarit en fait. Ce n'est que la position des petits volumes qui font partie de la procédure mais en fait le lauréat de ce concours n'aura pas à charge de construire les logements. C'est lui qui va définir les règles pour le faire mais après la commune aura la liberté, soit de financer totalement ces futurs projets ou soit peut-être de trouver un autre mode de financement avec pourquoi pas un partenariat public-privé. Mais le but, c'est que la commune doit avoir une vision globale du projet mais le financement n'en fait pas partie.

Mme Vanessa Currat demande s'il y aura justement une présentation pour comprendre ces différentes étapes afin de comprendre ce qui sera fait jusqu'en 2030 et si on reviendra vers le Conseil Général à chaque étape ?

M. Jean-Denis Borgognon répond que l'on sera obligé de revenir vers le Conseil Général à chaque étape car on devra faire voter les crédits et on devra expliquer pourquoi.

Mme Vanessa Currat demande confirmation que l'on aura la vision d'ensemble en mars 2024. M. Borgognon confirme. Elle revient sur un certain nombre de points soulevés. Sur la clause du besoin : on ne construit pas un bâtiment pour 10 ans mais selon les amortissements comptables, selon MCH2, pour 33 ans (il en est de même pour les parkings d'ailleurs) ; donc un projet de construction d'une nouvelle école pour 3 classes pour les 10 prochaines années, elle trouve ça un peu light. Pour le site de Vesin, au niveau de la réalisation, on comprend que cela serait fait après le regroupement avec l'école de Cugy mais par contre, en termes de réflexion, ça vient par la suite. Elle souhaiterait que la question de la réaffectation du site de Vesin soit intégrée dans la réflexion globale depuis le départ. Sur les différents regroupements des bâtiments qui ont été présentés, les bâtiments actuels quand on les présente sont éparpillés, mais à pied, ils sont à peu près à 2 minutes les uns des autres. Dans un souci de faire bouger les enfants, ce n'est peut-être pas si mal que les choses ne soient pas forcément toutes au même endroit. Enfin, que va-t-il advenir des bâtiments qui vont être vidés, notamment le Parascolaire, et qu'en est-il des autres ? la caserne de pompiers par exemple. Pour cette dernière, il y avait un regroupement prévu et donc il n'y aura peut-être plus de caserne de pompiers à Cugy. En conclusion c'est une réflexion globale sur l'ensemble des bâtiments qui l'intéresse.

M. Jean-Denis Borgognon répond qu'on a beaucoup d'incertitude et on a des choses qu'on ne connaît pas encore auxquelles il est difficile de répondre.

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Currat et relève qu'effectivement cette nouvelle présentation suscite de nouvelles questions et nous allons essayer d'avancer par étapes.

M. Jacques Monnard relève qu'il avait un peu craint d'entendre ce qu'il a entendu ce soir. On nous présente un projet, un projet qui est rudement bien engagé, quasiment ficelé alors que personnellement il avait encore la foi d'entendre une volonté du Conseil Communal d'aller vers la population, d'aller rechercher l'intimité de leurs idées, qu'est-ce qui pourrait lui faire vivre, qu'est-ce qu'ils pouvaient envisager aussi pour leur vieillesse, les enfants qu'ils vont avoir, qu'ils ont, etc... Pouvoir écouter effectivement cette réalité très très basse, très celle du « Charbonnier », celle qui nous fait vivre, et voilà, il n'entend pas ceci et a un peu





DATE : 3 mai 2023

l'impression qu'il y a un gros paquebot qui est en route, qui est parti alors qu'on l'attendait encore pour l'inaugurer. Cela le déçoit un peu. Habitant un tout petit village à Vesin, on a une jolie école et il semblerait qu'on ne fasse pas grand cas de cette école ; c'est quelque chose qui a été rapidement tracé comme si à la fois on ne le méritait peut-être pas. C'est mieux de vivre dans un esprit concentrationnaire et on peut imaginer que nos enfants vivent déjà des grandes classes, des grands rassemblements dès le CO et jusqu'à la fin de leurs études, pourquoi pas le vivre aussi tranquillement entre 3 classes à Vesin. Il trouvait très attrayant, c'est toujours le lieu de rencontre des parents, des enfants. Après dans une école ils crient, ils jouent, c'est très logique pour tout le village, réellement il y a une émulsion entre les écoles et voilà que semblerait-il qu'on ne fasse aucun procès pour notre école. Il met aussi un peu en question un grand parking, est-ce que la commune se doit de faire quasiment un plaidoyer pour avoir 67 places de parc au centre du village ? On vise quand même une certaine ouverture, on est dans les 20, 30 ans pour ce projet, qu'il soit viable, comment va évoluer notre monde ? Est-ce qu'on va continuer de se trimbaler avec une tonne et demie sous les fesses pour se déplacer ? On a plus le droit, c'est fini cette histoire, c'est un rêve des années septante, il faut repenser complètement cette mobilité, c'est aberrant de penser qu'on en a encore besoin pour les décennies qui viennent. Il s'offusque de croire qu'une commune comme Vesin, comme Cugy puisse avoir comme idée en ayant, vraiment le cœur, à choisir le meilleur du côté de l'écologie, nous avons fait l'évolution de s'engager dans la cité de l'énergie en Suisse, comme ça y aller avec autant de millions, on parle de 10 millions. Comme on a rentabilisé est-ce qu'on est cautionneur d'une telle vision, il s'inscrit en faux contre cela, ce qui aussi lui fait un peu mal, c'est de voir qu'on a un projet de mobilité qui a vraiment recruté de bons talents, on a vu quelque chose qui nous a été présenté, avec vraiment un certain enthousiasme, de nombreux groupes l'ont accueilli et bien accueilli. Serait-ce de nouveau l'enfant pauvre, on a un réel besoin, on a besoin de se déplacer maintenant entre nos villages, entre la Grange-des-Bois et Cugy, vers Montet. Est-ce qu'un gros projet, avec tout le panache qu'il va récolter, va occulter simplement à nouveau pour une nouvelle dizaine d'années la mobilité douce, c'est un peu sa crainte. Il aurait tellement plaisir à ce qu'on mette maintenant la priorité sur cette mobilité, on y va, on met en œuvre et après on se donne peut-être le temps de récolter l'avis des citoyens, de créer un vrai projet prometteur, réjouissant, qui réunisse et rencontre l'adhésion de chacun et pour adhérer à un projet il croit que le béaba c'est de créer cette appartenance à l'idée que chacun mérite d'exprimer quelque chose, que même des idées un peu farfelues, elles seront de toute manière confrontées à la rationalité, à l'adéquation du besoin, mais ne serait-ce que de donner l'impulsion, la parole aux citoyens est importante pour notre plus grand projet de Cugy. C'est certainement un peu un coup de gueule mais s'il ne le dit pas maintenant il ne va jamais le dire parce qu'il n'aura plus du tout l'occasion de le faire comme il voit les choses se précipiter.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et demande s'il y a des réponses à apporter et effectivement la question de l'implication de l'avis des citoyens est revenue à plusieurs reprises dans les débats, est-ce qu'il y aurait des éléments de réponse par rapport aux questions et interrogations de M. Monnard à apporter directement.

M. Jean-Denis Borgognon répond qu'il n'a pas de réponse à apporter à cette intervention mais relève que les questions qui ont été posées par les groupes ont eu des réponses. Ce sera le choix du Conseil Général.

M. le Président Jonas Saugy relève que le processus est en cours, il peut faire peur, c'est un gros projet mais à nous de solliciter toutes les interrogations dès qu'on peut, chose qui a été faite par M. Monnard. Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques ?



DATE : 3 mai 2023

Mme Suzanne Zeller-Bersier demande, concernant le cahier des charges, qu'on devra voter lors de la prochaine séance. Si certains membres du Conseil Général ne sont pas d'accord avec un parking souterrain, est-ce que nous devons accepter l'ensemble du cahier des charges ou certains points pourront être discutés.

M. Jean-Denis Borgognon répond que l'ensemble du cahier des charges sera présenté, comme cela a été informé ce soir. Il devra donc être accepté lors de la prochaine séance.

Mme Suzanne Zeller-Bersier demande si on veut refuser certains points, est-ce que ce sera possible ou on doit accepter l'ensemble du cahier des charges.

M. Noam Berchier répond que quand on présente un cahier des charges comme ça, c'est clair, c'est une vision globale avec un projet global et s'il y a des éléments dans le cahier des charges qui ne conviennent pas, il y a lieu de refuser l'ensemble du projet. On ne peut pas se dire on prend ça, on ne fait pas de parking, on ne fait pas de logements. Il faut aussi comprendre que si on parle qu'il y a des places de parcs quand on construit un projet en fait, on n'a pas tellement le choix des places de parc, c'est-à-dire qu'on ne va pas en construire plus que ce qu'il n'en faut et on ne peut pas non plus en construire moins. Si on a un projet d'habitations protégées sur ce site, c'est tout simplement la loi et le règlement qui nous indique le nombre de places de parc qu'on doit construire et la marge de manœuvre elle est très faible. Donc si on veut changer les choses, il peut y avoir différentes positions par rapport à ça. On a toujours besoin de places de parc mais on ne peut pas changer les lois et les règlements, nous ici on les applique et on n'a pas malheureusement encore plus de pouvoir et si on viendrait à refuser de construire un parking cela voudrait dire qu'on ne pourrait pas construire de nouveaux logements, cela devrait être intégré à un futur projet. Enfin de compte, par rapport à ce projet-là, tout est lié ; on ne pourra pas construire du parking après l'école actuellement ou alors il faudra le construire avec plusieurs niveaux et il sera aussi beaucoup plus cher.

Mme Suzanne Zeller-Bersier demande, concernant le nombre de classes, pourquoi ne pas prendre la marche supérieure, parce que finalement, on voit quand même des projets de bâtiments qui sont construits puis qui se retrouvent vite à l'étroit. Par ailleurs aux autres sujets, on avait 2 salles de doublement et elles sont déjà en salle de classe pour la prochaine reprise donc pour la 3<sup>ème</sup> rentrée, on a plus de salle de dédoublement, d'appui sur les autres.

M. Noam Berchier répond que la définition du nombre de salles de classe a été discutée avec le SENof et ce qu'il faut savoir, c'est aussi lié à des subventions. C'est-à-dire que les réserves prévues, donc les 240 habitants en 10 ans, c'est une vision quand même relativement optimiste déjà avec 42 élèves et si on prend le ratio, actuellement on est à 8,9% et puis là on monte à 9,7%. C'est déjà une vision assez optimiste avec 2200 habitants à 10 ans et puis on augmente quand même le ratio quasiment à 10%, donc les 215 élèves, c'est vraiment une vision très optimiste. Le canton est prêt à subventionner aujourd'hui 9 salles de classe mais plus ils ne sont pas d'accord. Donc si on veut construire plus de salles de classe, on n'a pas de subvention.

M. Bernard Grandgirard tient en premier lieu à remercier le Bureau Berchier pour sa précieuse collaboration dans ce dossier important et complexe, ainsi que M. Jean-Denis Borgognon et les membres du Conseil Communal pour leur application. Concernant la procédure nous essayons d'avancer par étape, de manière chronologique et la consultation de la population, nous souhaitons vraiment la faire, mais on le fait au travers du Conseil Général. Il y a bientôt une année, donc il y a 10 mois, que le Conseil Communal a donné les premières informations, c'était le début de l'étude de faisabilité qui était encore en cours



DATE : 3 mai 2023

d'étude et pour le Conseil Communal, c'est important déjà d'apporter un certain message. Au mois de septembre, de manière assez cavalière, il dirait presque, nous avons déjà amené certains chiffres, des chiffres qui étaient basés, non pas sur un devis estimatif, même pas basés sur un projet, c'étaient des chiffres qui étaient tirés d'une étude de faisabilité. Nous avons souhaité amener certains chiffres pour que nous ayons un ordre de grandeur. Il faut qu'on sache de quoi on parle, si on parle d'une école de 9 ou 10 classes, donc on a déjà un ordre de grandeur. Et puis c'était pour nous important de faire cette démarche, mois après mois et de faire que le projet est ce qu'on doit faire pour l'école primaire dans notre commune se cristallise dans les esprits. Il y a eu des questions qui ont été posées, des réponses qui ont été apportées, des analyses qui ont été faites en considérant tous les paramètres qui sont liés à ce projet, à cette école primaire et on s'aperçoit des implications qui vont jusqu'au centre village de Vesin, qui passent par les infrastructures communales existantes. Donc pour le Conseil Communal il était vraiment important de consulter la population, les conseillers généraux sont les représentants de la population et ils en ont certainement parlé autour d'eux et le Conseil Communal en a fait de même. Nous arrivons à des échéances où nous sommes bel et bien amenés à apporter des propositions et c'est ce qu'on va faire. Nous avons imaginé et c'était en tout cas dans une première planification, c'était d'imaginer de valider le cahier des charges et la procédure au mois de mai, donc ce soir même et finalement il nous a paru un peu trop rapide le fait d'arriver avec ces propositions, c'est ce qui nous a fait présenter ces documents ce soir et d'ouvrir le débat.

Il comprend le fait que cela ne soit pas si évident de réagir par rapport à cette présentation mais ils auront l'occasion d'y réfléchir dans les 2 mois qui suivent et d'arriver au mois de juillet prochain avec tous les éléments qui permettront de décider et quelque part de valider la suite de la procédure. Il y a encore plusieurs jalons qui seront là, comme mentionné dans le planning intentionnel des jalons qui permettront de valider ou non certains choix et surtout de valider ou non cette procédure. Mais effectivement, la commune s'engage dans un chemin et ce chemin nous sommes obligés de le prendre. On peut encore influencer et faire évoluer le projet mais ce n'est pas un projet à la carte qu'on pourra modeler comme on le veut. Il y a passablement de paramètres, comme présenté, la suite ou le complément d'étude de faisabilité, de nombreux services ont été consultés, on les a consultés en amont justement pour se tromper le moins possible. Ce projet est tellement important et situé au carrefour, au centre du village de Cugy et a des implications, des ramifications assez longues et nous n'avons pas le droit de nous tromper. Nous devons absolument faire le plus juste possible. Les aspects de mobilité on les a aussi abordés et on a profité de l'étude de mobilité qui est en cours, c'est aussi un chemin qui est en cours et nous arriverons certainement au mois de septembre avec des propositions de planification financière à ce sujet. Nous nous devons aussi d'avancer dans ce projet car sinon nous n'arriverons pas au début des échéances, on est déjà en 2030, donc dans 7 ans on aura fait ce processus et on aura traité l'école primaire, le Château et le centre village de Vesin. Nous avons un beau programme devant nous pour cette législature et pour la suivante.

M. le Président Jonas Saugy le remercie pour ces précisions et relève qu'effectivement ce soir on a eu beaucoup d'informations, à nous maintenant en tant que conseillers généraux, de prendre en compte toutes ces informations et d'avoir vraiment une réflexion profonde au sein des groupes pour représenter au mieux les souhaits de la population. Nous sommes maintenant au courant de la prochaine étape de juillet et d'ici là, il en va de notre responsabilité de vraiment prendre à partie sur ces informations. Une dernière intervention avant de clore ce point.

M. Fabrice Bersier tient à féliciter le Conseil Communal, l'atelier Berchier et toutes les personnes qui ont présenté ce projet où il en est aujourd'hui, toute la procédure ; cela a été redit par M. le syndic, cela aurait été un peu cavalier effectivement de voter ce soir ou de valider le cahier des charges, donc il félicite ce projet qui est une magnifique opportunité.



DATE : 3 mai 2023

Avoir un centre du village à Cugy qui donne la possibilité avec soit un système scolaire, soit un parking, soit de l'habitation ou du 3<sup>ème</sup> âge le réjouit. Néanmoins, il a quand même cette petite remarque à savoir que Vesin, de perdre son école, cette âme qui fait vivre aussi le village, il pense qu'on devra y arriver, la procédure l'a démontré, donc nous de Vesin nous sommes interpellés par ce programme qui est étoffé, qui est riche, néanmoins, il rejoint Mme Vanessa Currat sur l'échéancier de 2027 et trouve qu'une fois que l'on aura vidé l'école de Vesin, dans la procédure il trouve un petit peu cavalier de dire qu'on va s'occuper après du site de Vesin. Il demande donc, dans la procédure, d'intégrer plus vite cette réflexion sur le village de Vesin. Il comprend que ce n'est pas simple mais c'est une demande. Il pense que si pour ce projet on veut le sentir de la population, cela a été aussi relevé de dire qu'on doit aller plus vers la population, il pense que si on veut tous porter ce projet ensemble, il est important qu'on intègre cette réflexion du bâtiment de Vesin en amont de tout ce projet et non après, autrement on va avoir de la difficulté peut-être au sein de ce processus de valider les étapes.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et propose de clore ce point. Comme annoncé, la prochaine étape dépend du Conseil Général, de ses idées, de ses approbations donc de sa responsabilité d'intégrer toutes ces informations et d'avoir vraiment une réflexion sur la suite et ce que l'on souhaite donner à ce projet.

## **11. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole aux conseillers communaux.

M. Guido Flammer nous informe qu'en ce qui concerne la réfection du Pont de la Petite-Glâne, le Conseil Communal a déposé une demande préalable l'année passée et le canton a fait plusieurs remarques sur ce dossier ce qui a fait que l'on a dû refaire le projet. Ce dernier va être resoumis au Conseil Communal qui devra décider s'il refait une demande préalable ou directement une mise à l'enquête.

Concernant la route de l'Impasse du Sécheron qui va être refaite, les travaux devraient commencer dans 3 semaines environ ; une réunion sera organisée avec les riverains pour leur expliquer le projet ainsi que les dates.

Concernant la mobilité c'est un projet qui ne dort pas. Le Conseil Communal a rencontré le canton le 24 avril dernier et a eu de très bonnes discussions. Le canton soutient notre projet et c'est très réjouissant. Le Conseil Communal va maintenant commencer à prioriser, prendre les remarques émises en compte dans la mesure du possible, et essayer de voir comment on peut prioriser.

Mme Marie-Madeleine Marcuard revient sur l'intervention de Mme Meuwly concernant des élèves du CO qui se rendaient sur la place de jeux de l'école primaire. Le retour du Conseil Communal au sein du Conseil Général n'a pas été fait quand bien même la demande a été formulée. Le Conseil Communal a pris contact à ce moment-là avec la directrice des écoles et le directeur du CO pour les orienter sur le problème. Elle leur avait demandé de se mettre en contact afin de trouver une solution pour régler ce désagrément. Des contacts ont eu lieu en bilatéral entre le directeur du CO, M. Chanex, et notre directrice des écoles Mme Le, afin que le problème soit réglé ce qui a été fait.

Elle nous donne une information concernant le cirque itinérant, cirque pédagogique « Gomette et Gabatcho Circus » qui viendra dans notre commune du lundi 12 juin au vendredi 23 juin. Il est réservé pour toutes les classes de la 1H à la 8H durant 15 jours. Le chapiteau ainsi que ses caravanes seront situés derrière la salle de sport. Chaque classe passera une semaine entière au cirque. Le jeudi soir les élèves se produiront devant un public qui sera limité à la famille. Les objectifs sont d'amener dans le milieu scolaire et éducatif le monde du cirque et de faire vivre aux élèves une expérience nouvelle. Du



DATE : 3 mai 2023

montage du chapiteau à la représentation en passant par des répétitions et la création du spectacle. Cette approche pédagogique permet aux enfants d'être acteur de leur stage encadrés par des artistes professionnels. C'est une équipe permanente composée de 2 personnes, l'une d'elles est titulaire d'un brevet d'enseignante primaire qui fournit aux arts du clown et la 2<sup>ème</sup> est avant tout comédien et metteur en scène et autour de cette petite équipe gravitent plusieurs intervenants artistes. Le but de tous ces intervenants est de donner un message de liberté à l'enfant, lui donner les moyens de s'exprimer par la découverte des techniques circassiennes, afin de se découvrir, de développer son potentiel physique et social. Il y a le clown qui permet à l'enfant d'aborder la scène, l'enfant pourra s'exprimer dans un cadre donné, cela oblige l'enfant à s'adapter aux autres et à tenir compte de l'environnement. Le jonglage qui demande de la rigueur et de la persévérance. L'équilibre, de sentir le poids de son corps. Le trapèze qui aide au dépassement de soi, la concentration, la rigueur, la pensée de soi. L'acrobatie et la pyramide humaine qui demande respect et humilité. C'est un vrai travail d'équipe où la solidarité prime sur les compétences ; c'est surtout de la véhémence, de la progression et de la persévérance. Le cirque c'est faire découvrir aux enfants les coulisses d'un univers qu'ils croient inaccessible et leur donner les moyens de s'exprimer et de se découvrir, leur permettre de valoriser leur potentiel dans le respect de soi et de l'autre. Lors des représentations des vendredis soir 16 et 23 juin il y aura une buvette et une petite restauration.

M. le Président Jonas Saugy la remercie et relève qu'on se réjouit d'ores et déjà d'entendre le retour des enfants de notre commune sur cette expérience de cirque très prometteuse.

M. Jean-Denis Borgognon souhaite répondre à l'intervention de M. Gaël Bersier lors du Conseil Général du 14 décembre dernier qui demandait où nous en sommes avec l'assainissement de la place de jeux du Château à Cugy. Il nous informe et rappelle qu'un crédit d'investissement de Fr. 25'000.- avait été demandé au Conseil Général pour la pose d'une grille à l'entrée côté sud de la place de jeux pour récupérer les eaux provenant des places des immeubles du Clos-du-Savua et pour la pose de divers drainages sous la place de jeux. Pour l'instant seule la petite grille a été installée. Cette place est située dans un bas-fond et nous pensons que la mise en place de quelques drainages ne sera pas suffisante. Des solutions comme de surélever la place, de poser des dalles perforées en plastique ou en caoutchouc pour protéger le gazon ont été avancées. Cela engendre des coûts conséquents car nous devrions refaire la place de jeux quasiment au complet. D'où un nouveau crédit investissement serait demandé. De plus, la surface de la place de jeux fait partie intégrante de l'étude de faisabilité de la parcelle 170. Elle pourrait y être construite et par conséquent la place de jeux déplacée. Le Conseil Communal est conscient des désagréments causés par cette situation mais il est inconcevable d'investir dans cette place de jeux sans attendre l'attribution du mandat du projet du centre village. Celui-ci nous fournira plus de précision sur l'affectation et l'avenir de cette place de jeux, il est donc urgent d'attendre.

Pour répondre à la demande de Mme Vanessa Curat, conseillère générale, la commune a fait planter un « Photinia » sur la place de l'ancienne laiterie afin de masquer un petit peu ce joli container selon ses termes.

M. Simon Torche nous donne quelques informations sur l'agenda de nos prochaines manifestations de notre commune jusqu'au prochain Conseil Général. Le 12 mai il y aura les pizzas au vieux four organisées par les dames et la jeunesse de Cugy, le 2 juin la course à travers Cugy organisée par le Club à travers Cugy, le 3 juin la Polysportive organisée par la société de gym, le 1<sup>er</sup> juillet la balade gourmande organisée par la société de Jeunesse de Cugy. Il profite de la parole pour parler du SlowUp de la Broye qui aura lieu le 23 juillet. Un comité avec plusieurs sociétés de l'USL, accompagnés par l'USL travaillent pour organiser la place de fête qui se situera sur le parking. Il y aura à boire, à manger, de l'animation et ce



DATE : 3 mai 2023

sera ouvert à toutes et tous. Nous recherchons évidemment des bénévoles, donc s'il y a des personnes qui veulent aider c'est avec plaisir qu'ils peuvent s'annoncer chez lui.

M. le Président Jonas Saugy le remercie pour la présentation de ce programme très riche qui souligne encore une fois la richesse culturelle de notre commune.

M. Yannick Bersier nous donne quelques informations par rapport aux différents travaux qui se sont passés sous nos territoires en ce début d'année. Le séparatif du secteur de la Fin depuis la ferme de M. Claude Bersier jusqu'à la ferme de M. Rodolphe Grandgirard s'est déroulé durant le mois de février et s'est terminé début mars. Les travaux se sont très bien déroulés et la commune a profité de créer une nouvelle grille aux abords de cette route car l'eau de la route communale partait sur du privé et du moment qu'on était en chantier sur ce secteur on a profité de faire une grille supplémentaire qui n'était pas prévue. D'autres travaux, la Rte du Sécheron, en dessous de la gare, nous avons fait la modification du collecteur qui se trouve en dessous de la chambre des eaux usées près de la maison de M. Meuwly. Ce collecteur a été modifié car il y avait des refoulements d'eau qui se faisaient par-dessous, donc nous avons modifié cette chambre pour éviter les problèmes futurs. D'autres travaux qui se sont faits au mois de février, travaux qui n'étaient pas planifiés par contre, c'est le collecteur qui a été remplacé au niveau du Bochat-Dessus, entre la maison de M. Gabriel Grandgirard en direction du Chemin des Prés, à la hauteur de la propriété de M. et Mme Vifian, ce collecteur était complètement bouché par le calcaire et ensuite débordait sur le terrain naturellement en direction des villas qui se trouvent en-dessous et cela a aussi engendré des problèmes dans une piscine, un moteur d'une pompe d'une piscine a été endommagé par cette eau. Ce collecteur est communal et on se devait d'intervenir. Ces travaux vont coûter un peu plus de Fr. 7'000.- ; nous n'avons pas encore toutes les factures qui sont rentrées mais nous avons demandé 2-3 offres afin de faire ces travaux le plus vite possible.

M. Bernard Grandgirard apporte un complément à l'intervention de M. Fabrice Bersier concernant le centre village de Vesin. Un montant avait été communiqué lors du Conseil Général en septembre dernier dans la planification financière, mais sans indication temporelle, cette demande sera prise en considération lors de la prochaine présentation de la planification financière et nous pourrons le cas échéant, débiter des réflexions spécifiques à cette zone en coordination avec le projet.

Ceci dit, il félicite Mme Jeanne Decorges-Currat pour sa nomination et plein succès pour cette année présidentielle du Conseil Général. Au nom du Conseil Communal, il tient à remercier M. Jonas Saugy pour l'excellent travail durant cette année qui ne fut pas de tout repos. Preuve en est les nombreux contacts lors de la préparation de cette soirée. Cela a été un réel plaisir de collaborer avec lui lors des différentes séances et manifestations ; au nom du Conseil Communal, il lui remet un petit présent de tradition. Dans les infos communales, ce vendredi 5 mai dès 17h30 aura lieu la prise d'armes du Contingent des Grenadiers Fribourgeois en l'honneur de la Présidente du Grand Conseil 2023, Mme Nadia Savary. Au programme, défilé depuis la gare de Cugy en direction de la place du village au CO, suivra la prise d'armes du drapeau et la partie officielle animée par la Fanfare de Cugy-Vesin ; la soirée se terminera par un apéritif. Seul inconnu subsiste encore c'est la météo et nous espérons bien entendu le beau temps. En cas de pluie, un plan B est prévu avec la partie officielle à l'église et l'apéritif à la salle de sport. L'événement est ouvert à toutes et tous, vous êtes naturellement cordialement invités, venez nombreux assister à cet événement majeur et certainement très impressionnant.

Dernière information concernant notre journal communal le « Lien », appel aux personnes intéressées soit activement en adhérant à l'équipe rédactionnel, on n'est jamais trop pour finalement amener du contenu ou soit en amenant simplement des artistes, des photographes ou des informations, des idées. Vous avez dernièrement reçu le numéro 2 de



DATE : 3 mai 2023

cette version retravaillée et nous aurons la prochaine édition juste avant l'été encore, ce sera peut-être une version allégée pour l'été mais qui sera quand même transmise dans les ménages. Il souhaite à toutes et tous un agréable printemps et remercie l'assemblée pour la confiance.

M. le Président Jonas Saugy le remercie pour ses mots. Il passe au dernier point.

## **12. DIVERS**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole aux conseillers généraux. La parole n'étant pas demandée, il remercie toutes et tous pour le bon déroulement de cette 44<sup>ème</sup> séance. Comme soulevé tout au long de la séance, la séance du mercredi 5 juillet aura bel et bien lieu, donc vous pouvez d'ores et déjà la noter dans votre calendrier. Il rappelle que la séance de juillet est une séance à titre facultatif, cette année encore, elle aura lieu. Pour lui, il est venu le temps de prononcer son dernier discours, comme l'a souligné Mme Jeanne Decorges-Currat, notre future Présidente, il s'agit d'une part non négligeable et non des plus faciles qui incombe à ce rôle. Pour ceux qui le connaissent bien, il a plutôt tendance à peser chacun de ses mots et de ne pas en dire trop. Cette année l'a fait sortir de sa zone de confort qu'il confirme. Il termine par remercier personnellement tous les membres du Conseil Communal et particulièrement M. le Syndic pour son soutien et son aide lors de toute cette année de présidence, mais également bien sûr, les membres du Conseil Général pour leur confiance. Toutes les personnes de l'administration communale et plus particulièrement Sylvia sur qui il a toujours pu compter afin de répondre à ses innombrables questions et sollicitations. Ce fut un plaisir pour lui de présider ce Conseil Général durant les 12 derniers mois et également une chance car il a pu remplir cette fonction alors même que l'une de nos concitoyennes a accédé au poste de première citoyenne du Canton, il veut bien sûr parler de Mme Nadia Savary qui sera honorée par les grenadiers ce vendredi. Ce fut une année pleine de rebondissements, de mise en route de projets prometteurs, de belles rencontres, notamment lors du repas des aînés et de moments de convivialité toujours précédés par ce fameux moment du discours qui incombe à ce poste. Il a pu se plonger pleinement dans les entrailles du fonctionnement de la commune et en sort grandi et pleinement conscient des défis qui nous attendent. Il remercie finalement les membres du bureau pour leur soutien car, comme vous le savez, il avait accepté de prendre au pied levé cette présidence sans être passé par l'année préparatoire à la vice-présidence, en raison encore une fois, d'un déménagement de l'une de nos membres. Il remercie également son épouse Emilie, également conseillère générale de son soutien indéfectible lors de tous ses questionnements sur la meilleure manière de faire les choses pour concilier tous les partis. Il cède cette présidence en pleine confiance à Mme Jeanne Decorges-Currat qui saura mener les débats d'une main de maître afin de maintenir un équilibre nécessaire. Merci à tous. Il se réjouit de reprendre sa place dans la salle et non plus devant la salle et laisse sa casquette de président du Conseil Général pour ne garder plus que celle de co-président de la commission climat-énergie ou de nombreux défis nous attendent également.

Pour terminer, il demande à toutes et tous de donner un coup de main pour ranger la salle avant de passer aux rafraîchissements et clôt cette 44<sup>ème</sup> séance du Conseil Général.

La séance est levée, il est 22 h 45.



DATE : 3 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jonas Saugy

Sylvia Bersier